Etude pilote sur les paysages de Garonne de La Réole à Saint-Macaire et Langon

Pour une Garonne attractive et vivante

Tome 2 - Orientations et actions

janvier 2012

Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes - agence@follea-gautier.com

expertise écologique Gerea

EPTB Garonne
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
MIDI-PYRÉNÉES

Avec le concours financier de

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sommaire

Pour une Garonne attractive et vivante

p. 4 Rappel des enjeux

p. 5 La Garonne nature

p. 6 La Garonne agricole

p. 7 La Garonne des circulations

p. 8 La Garonne habitée

p. 9 La Garonne active

p. 10 Trois orientations pour une Garonne attractive et vivante

p. 11 Orientation 1 - Donner à voir, à parcourir et à vivre la Garonne

p. 12 Action 1.1 - Valoriser les points de vue et les vues

p. 16 Action 1.2 - Développer les déplacements doux dans la vallée

p. 20 Action 1.3 - Encourager les activités liées au fleuve

p. 24 Action 1.4 - Revaloriser le patrimoine fluvial

p. 29 Orientation 2 - Restaurer les milieux et paysages garonnais

p. 30 Action 2.1 - Poursuivre la mise en valeur paysagère et écologique de l'eau

p. 38 Action 2.2 - Améliorer la qualité et la gestion de la ripisylve

p. 40 Action 2.3 - Valoriser les paysages agricoles de la vallée

p. 46 Action 2.4 - Créer des espaces à forte naturalité

p. 49 Orientation 3 - Recentrer le développement des villes et villages de la vallée

p. 50 Action 3.1 - Conforter les centres-villes et -villages

p. 54 Action 3.2 - Maîtriser l'urbanisation diffuse

p. 58 Action 3.3 - Valoriser les relations entre bourgs et fleuve

p. 63 Synthèse cartographique des orientations et actions

p. 64 Secteur aval : de Barie à Toulenne

p. 66 Secteur amont : de Bourdelles à Barie

p. 69 La traduction aux documents d'urbanisme : SCOT et PLU

p. 70 La traduction aux documents d'urbanisme - Orientation 1

p. 72 La traduction aux documents d'urbanisme - Orientation 2

p. 74 La traduction aux documents d'urbanisme - Orientation 3

p. 76 Illustration des actions - Trois plans-guides

p. 78 Plan-guide pour la valorisation du site bâti de Saint-Macaire

p. 86 Plan-guide pour la valorisation du site de l'écluse

p. 94 Plan-guide pour la valorisation de la façade fluviale de La Réole

p. 103 Les suites à donner à l'étude : animer le projet de paysage

Rappel des enjeux

Le diagnostic réalisé au cours de la phase 1 de cette étude a permis de déterminer des enjeux pour chacune des cinq thématiques abordées : la Garonne nature, la Garonne agricole, la Garonne des circulations, la Garonne habitée et la Garonne active.

Ces enjeux ont été définis par le travail de terrain et par la consultation d'études antérieures, mais également grâce aux témoignages récoltés auprès de divers habitants et usagers de ce secteur de la vallée de Garonne. Leur apport a notamment permis de souligner les risques pesant sur ces paysages, mais aussi les opportunités à saisir pour leur valorisation.

Risques, opportunités et enjeux pour la Garonne nature

Les risques révélés par les entretiens :

- Une Garonne très dégradée par les extractions de gravier

- Une dégradation de la qualité des boisements et une gestion inadaptée

- Une nette raréfaction de la faune (et notamment du gibier) liée à l'absence de haies

- Une baisse de l'étiage et un déficit en eau liés à l'agriculture, une pollution importante des cours d'eau
- Un abandon de l'entretien des digues et un bétonnage de certains tronçons
- Des projets d'extraction de sédiments dans la vallée (Casseuil)

Les opportunités révélées par les entretiens :

- Une réapparition progressive d'îles et de plages de graves dans le lit du fleuve
- Des créations ponctuelles de systèmes de haies liés aux fossés
- Un arrêt prochain de l'exploitation des gravières de Blaignac et une revalorisation à venir du site
- Une protection des vallées de Garonne et du Dropt par leur classement en Natura 2000

Les enjeux concernant la Garonne nature :

- La place des espaces «naturels» (à fort degré de naturalité)

Protection des prairies et pâturages, recréation d'espaces de prairies

Préservation et gestion des ripisylves (maintien des continuités écologiques, maîtrise des essences invasives ou indésirables, maintien d'ouvertures paysagères, protection des berges,...)

Création ou recréation de sites naturels humides (forêts alluviales, prairies inondables,...)

Maîtrise de l'expansion des peupleraies, notamment à proximité des berges et zones humides

Maîtrise de l'enfrichement (maintien de pelouses calcaires sur les coteaux et de prairies humides dans la vallée, protection des ouvertures paysagères, gestion des prairies,...)

Création d'espaces d'aménités et de loisirs respectueux des milieux naturels

Développement de l'aspect pédagogique (parcours éducatifs, visites commentées,...)

Risques, opportunités et enjeux pour la Garonne agricole

Les risques révélés par les entretiens :

- Une forte régression des prairies et de l'élevage et une disparition des haies champêtres
- Une monotonie et une fermeture des paysages due au développement excessif des peupleraies
- Des paysages de la maïsiculture désertiques en hiver et fermés en été
- Une démesure de l'échelle des parcelles et des fossés de drainage
- Une gestion «à distance» des paysages
- Une surexploitation des terres

Les opportunités révélées par les entretiens :

- Le développement d'une agriculture raisonnée (moins de produits chimiques, bandes enherbées, exploitations bio...)
- Le maintien d'une relative diversité (maraîchage, vime, élevage)
- Des plantations locales de haies liées aux fossés
- Un développement des jardins familiaux

Les enjeux concernant la Garonne agricole :

- <u>Les pratiques culturales</u>

Protection des milieux naturels et de la qualité des eaux par des pratiques plus respectueuses (encouragement à l'agriculture biologique et raisonnée, réduction de l'utilisation des intrants et des captations d'eau,...)

Préservation et réenrichissement du réseau des haies et structures paysagères

- <u>La diversité de l'occupation des sols</u>

Encouragement au maintien de la polyculture (notamment à Barie)

Promotion de la vallée autour de l'osier

- <u>L'accessibilité des espaces de nature</u>

Maintien et développement des chemins agricoles, notamment le long des cours d'eau

- <u>Le développement des peupleraies</u>

Régulation de l'expansion des cultures de peupliers

Protection des perspectives transversales à la vallée

Promotion, lorsque c'est possible, des pratiques favorisant la biodiversité (sous-étage arbustif, pâturage,...)

Risques, opportunités et enjeux pour la Garonne des circulations

Les risques révélés par les entretiens :

- Des routes marquées par la prolifération des panneaux
- Des entrées de bourgs dégradées
- Un manque d'entretien des chemins de randonnée
- Des possibilités d'accostage réduites

Les opportunités révélées par les entretiens :

- De nombreuses cales à valeur patrimoniale
- Un développement important du réseau des pistes cyclables et de la fréquentation
- Une possibilité de relance de l'activité fluviale
- Des projets d'amélioration de la desserte ferroviaire
- Des possibilités de parcours suivant les digues
- Des projets d'aménagement des ports et cales (Castets, La Réole...)
- Un réseau de sentiers balisés qui maintient des continuités
- La mise en place à grande échelle d'une charte sur la signalisation

Les enjeux concernant la Garonne des circulations :

- <u>Les modes de déplacement doux</u>

Poursuite du développement du réseau des pistes cyclables et mise en cohérence des parcours (maintien des chemins ruraux, franchissement des affluents, continuités,...)

Valorisation du patrimoine fluvial par la mise en place de circulations douces (chemins de halage, digues, quais,...)

Création de parcours susceptibles d'accueillir les déplacements quotidiens, afin de réduire l'utilisation de la voiture

Redéveloppement d'une navigation à caractère économique ou touristique

- <u>La place de la voiture dans les centres-bourgs</u>

Prévalence des piétons et cyclistes dans les aménagements urbains, afin de proposer des espaces plus confortables et de revitaliser les centres-bourgs

Organisation des stationnements et circulations des véhicules en fonction de la priorité des modes doux (arrêts-minutes, stationnements en poches, dégagement des trottoirs et des pieds de façades,...)

Risques, opportunités et enjeux pour la Garonne habitée

Les risques révélés par les entretiens :

- Un entretien inadapté ou inexistant des cales et ports

- Des extensions peu contrôlées et un développement catastrophique

- Un mitage important du paysage par de nombreuses constructions sur les coteaux

- Une poursuite du mitage des coteaux

- Un développement des zones d'activités
- Des entrées de bourgs dégradées
- Une perte de l'identité de l'habitat
- Un patrimoine peu valorisé

Les opportunités révélées par les entretiens :

- Des sites bâtis de grande valeur patrimoniale (La Réole, Saint-Macaire)

- Un patrimoine important (séchoirs à tabac, écluses, ponts, bâtiments surélevés...)

- Une grande qualité du bâti ancien en pierre
- Une préservation du lit majeur grâce au PPRI
- Des projets menés par les municipalités (La Réole 2020, le parc des Vergers à Langon)

Les enjeux concernant la Garonne habitée :

- <u>L'urbanisation : recentrage</u>

Arrêt de l'urbanisation linéaire et diffuse

Développement de l'activité commerciale au bénéfice des centres

- <u>Les coeurs de bourgs : intensification</u>

Mixité des formes bâties (logements collectifs, mitoyenneté,...)

Développement de centres vivants (espaces publics réaménagés, commerces, équipements et événements culturels,...)

- <u>Le patrimoine bâti</u>

Valorisation des façades fluviales par leur traitement architectural et par un dégagement visuel dans la vallée (éviter les peupleraies,...)

Valorisation du patrimoine de pays (fermes surélevées, granges sur pilotis, séchoirs à tabac,...)

- <u>L'identité bâtie</u>

Inscription des constructions neuves dans le contexte local (lieu d'implantation, formes architecturales, couleurs,...)

Risques, opportunités et enjeux pour la Garonne active

Les risques révélés par les entretiens :

- Des berges peu entretenues, difficilement accessibles et praticables

- Une disparition de la pêche, plus difficile à pratiquer sur les bords de Garonne

- Un manque d'attractivité touristique et de capacités d'accueil dans la vallée
- Des aménagements trop tournés vers les touristes et rurbains, au détriment de la ruralité
- Un abandon complet de nombreux quais, cales, et chemins de halage
- Une attirance forte vers le canal aux dépens du fleuve

Les opportunités révélées par les entretiens :

- Une mise en valeur réussie du canal

- Un développement important du réseau des pistes cyclables et de la fréquentation

- Des activités fréquentes sur les berges (fêtes, festivals...)

- Une possibilité de relance de l'activité fluviale

- Un développement des jardins familiaux
- Une dynamique événementielle forte autour du fleuve
- Des projets d'aménagement et de mise en valeur des ports et cales

Les enjeux concernant la Garonne active :

- <u>Les activités liées au fleuve</u>

Redéveloppement d'une navigation à caractère économique ou touristique

Promotion des événements festifs et culturels en bords de Garonne (festivals, guinguettes, fête du fleuve...)

Promotion des activités sportives sur le fleuve et ses affluents (canoë, pêche...)

Simplification des parcours dans la vallée et amélioration de l'accessibilité des berges (pistes cyclables, circuits empruntant les digues, franchissements doux sur les ponts existants, chemins de halage...)

- <u>Les sites et éléments fluviaux patrimoniaux</u>

Restauration et gestion régulière des cales (enlèvement des limons,...)

Réaménagement des ports en lien avec les bourgs (aménagement d'espaces publics appropriables,...)

Réinvestissement des bâtiments liés à la navigation (magasin de l'éclusier à Gironde-sur-Dropt, maison de l'éclusier à Castets-en-Dorthe,...)

Trois orientations pour une Garonne attractive et vivante

Les trois orientations définies dans les pages qui suivent visent à conforter l'attractivité et la vie liée au fleuve Garonne. Elles sont précisées par des propositions d'actions. Chacune développe les objectifs visés, les principes à appliquer, les secteurs concernés, les acteurs et partenaires à mobiliser et les outils et opérations engagés ou à engager. Les fiches actions ainsi réalisées doivent favoriser l'engagement opérationnel des propositions et leur suivi.

- Orientation 1 : Donner à voir, à parcourir et à vivre la Garonne

- Orientation 2 : Restaurer les milieux et paysages Garonnais

- Orientation 3 : Recentrer le développement des villes et villages de la vallée

Orientation 1 *- Donner à voir, à parcourir et à vivre la Garonne*

Action 1.1 - Valoriser les points de vue et les vues

Action 1.2 - Développer les déplacements doux dans la vallée

Action 1.3 - Encourager les activités liées au fleuve

Action 1.4 - Revaloriser le patrimoine fluvial

Action 1.1 - Valoriser les points de vue et les vues

OBJECTIFS :

- Mettre en valeur le territoire en révélant les paysages du fleuve
- Améliorer la qualité des itinéraires pour la découverte de la vallée
- Maîtriser l'évolution du territoire autour des routes et des points de vue

PRINCIPES :

- Préserver les abords des routes-paysages en limitant leur constructibilité
- Identifier et préserver des cônes de vue par la gestion de la présence boisée (ripisylves, peupleraies)
- Mettre en scène les parcours et points de vue sur les coteaux
- Valoriser les bords de route pour améliorer la perception des paysages de la vallée : points d'arrêt soigneusement conçus et réalisés
- Adapter les équipements routiers sur les itinéraires de découverte (suppression ou limitation des panneaux et enseignes, des glissières métalliques et GBA, des ronds-points,...)
- Poursuivre la valorisation des sites et éléments patrimoniaux liés au fleuve
- Valoriser les traversées des bourgs ponctuant les routes principales
- Gérer le végétal d'accompagnement de la route dans des dispositions adaptées et douces : choix d'essences adaptées au contexte, taille douce, maintien des vues,...

Secteurs concernés :

Toutes les communes du territoire d'étude, et plus particulièrement les secteurs de coteaux et les abords des routes principales (RD1113, RD224) et des routes paysages

Acteurs concernés :

CG
DDTM
DREAL
Communes et EPCI
Pays
Offices de Tourisme (de l'Entre-Deux-Mers, du Sauternais), CDT, CRT
VNF
DAC, STAP
SMEAG
Techniciens de rivières

Actions engagées / à engager :

PLU
SCoT Sud Gironde
ZPPAUP (La Réole, Saint-Macaire) / AVAP
Charte signalétique Entre-Deux-Mers
Circuit touristique des Coteaux Macariens

Depuis les hauteurs de Saint-Macaire, la Garonne s'avère... très discrète !
La ville, née du commerce fluviale, lui est pourtant intimement liée

Cette vue aérienne ancienne de Saint-Macaire révèle sa relation directe au fleuve : bien que la Garonne se soit écartée des remparts, les vues réciproques sont existantes. La présence de la ripisylve est par contre très réduite.

La ripisylve, souvent de qualité médiocre, constitue néanmoins un écran opaque au long des berges, doublé par la populiculture - Casseuil

Les berges pâturées de Barie offrent un visage différent et laissent passer le regard, le ciel s'impose dans toute son ampleur

Identification de parcours de découverte

Quelques itinéraires touristiques de découverte du vignoble et de ses paysages sont proposés par l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers, et répertoriés sur son site internet. Ils proposent différents circuits thématiques, dont l'un met en avant les paysages des coteaux et de la vallée de Garonne.

L'itinéraire de la «Route panoramique des coteaux de Garonne» est signalé sur des sites grand public (Google Maps)

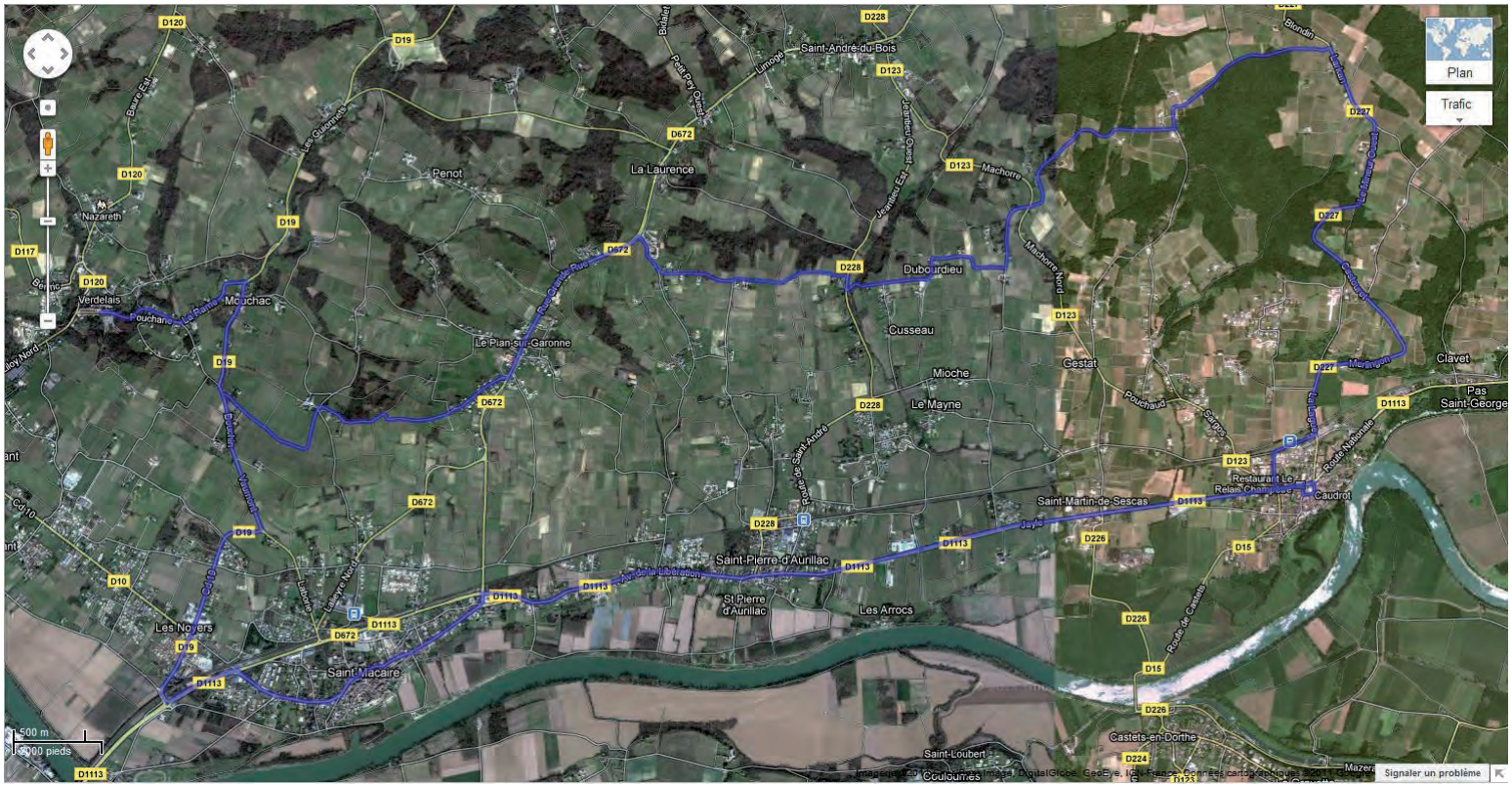

«Route panoramique des coteaux de Garonne

1 des 9 circuits touristiques sur la Route des vins de Bordeaux en Entre-deux-Mers qui vous mèneront à la découverte de ce territoire girondin, appelé Entre-deux-Mers. Nous vous conseillerons sur ces routes des vins quelques arrêts chez des vignerons, des lieux de visites patrimoniaux, des dégustations dans nos fermes, quelques bonnes tables. Vous souhaitez rester plusieurs jours? Nous avons sélectionné des hébergements Bacchus où l'âme du vin est aussi présente que son flacon. Bonnes balades, bonnes visites et bonnes dégustations et pourquoi pas, bonnes nuits 'Bacchusiennes'.»

Office de Tourisme
de l'Entre-Deux-Mers

Mise en scène d'itinéraires et de points de vue

Dans le cadre de l'étude «La Réole 2020», l'une des 28 actions proposées pour la réhabilitation de la ville est la poursuite de la valorisation de l'itinéraire Saint-Jacques de Compostelle, ainsi que l'aménagement de points de vue privilégiés.

Itinéraire et points de vue à valoriser autour de La Réole - extrait du projet «La Réole 2020»

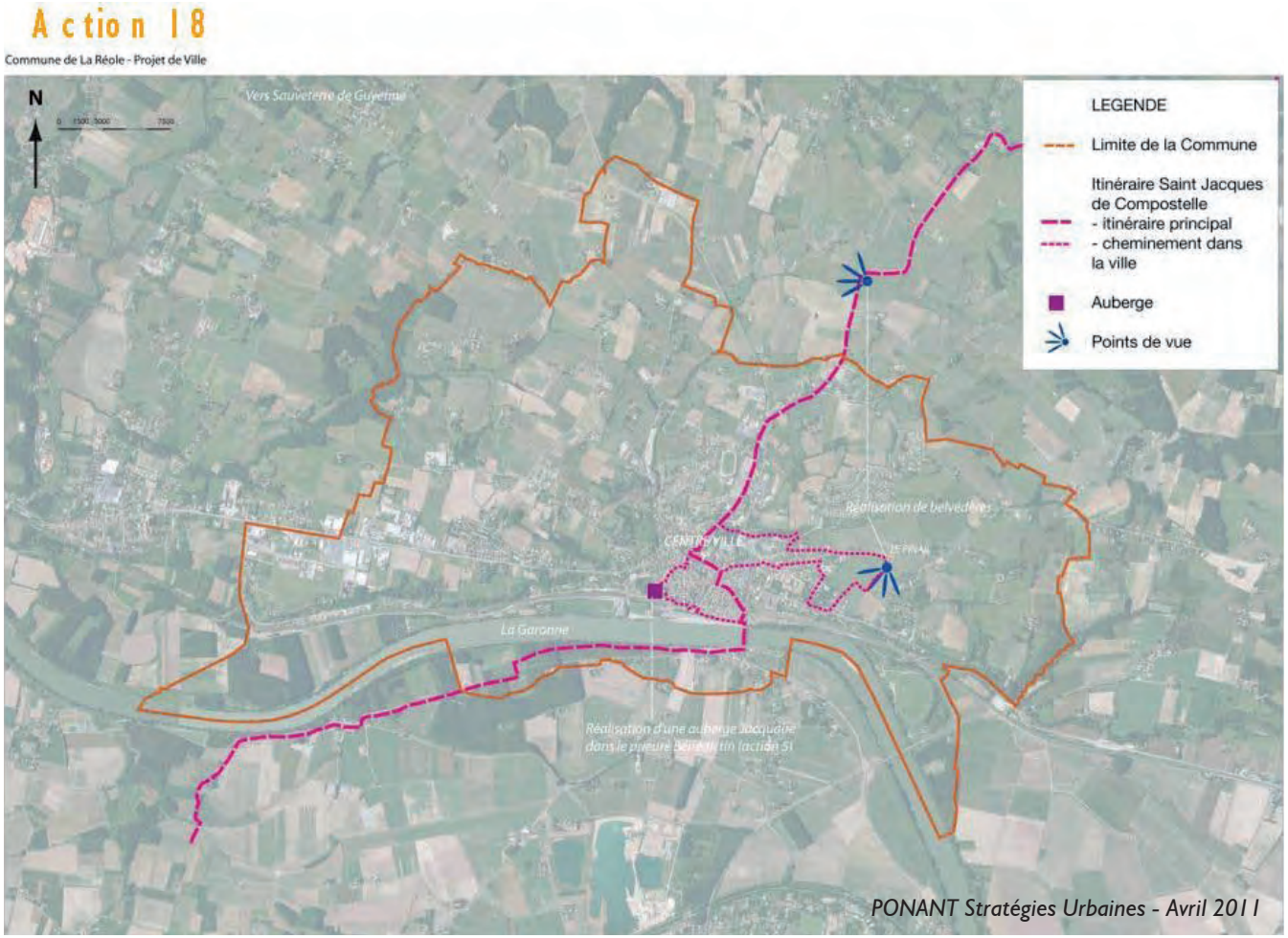

Elément de signalétique

Action 1.2 - Développer les déplacements doux dans la vallée

OBJECTIFS :

- Mettre en valeur les paysages de la vallée et améliorer leur accessibilité
- Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire
- Limiter l'utilisation de la voiture pour les déplacements courts
- Offrir des alternatives agréables à la circulation en voiture

PRINCIPES :

- Constituer un réseau de circulation douces confortables dans la vallée (cheminements piétons, pistes cyclables, pistes équestres...), à usage touristique mais aussi quotidien
- Profiter de la présence du réseau des digues pour développer des itinéraires de promenade
- Assurer les connexions au réseau départemental de pistes cyclables (piste Roger Lapébie, voie verte...)
- Créer des connexions vélo-train au niveau des gares en activité en encourageant le développement de points de location de vélos
- Développer le réseau de fermes équestres
- Développer le réseau d'étapes-vélo
- Mettre en place des aires de stationnement relais
- Encourager le développement de la navigation fluviale (promenades en bateau, traversées en bac...)
- Assurer des franchissements agréables et sécurisés des grandes infrastructures pour les circulations douces (voie ferrée, RD1113,...)
- Mettre en valeur les itinéraires de découverte, notamment dans la traversée de secteurs de grandes cultures : plantations d'alignements, de haies...
- Communiquer autour du concept «vallée-vélo» dans un cadre Garonnais élargi

Secteurs concernés :

Toutes les communes du territoire d'étude, et plus particulièrement les secteurs de fond de vallées (Garonne et Dropt)

Acteurs concernés :

Communes et EPCI
Pays
Conseil Général
DDTM
Syndicats de digues
Offices de Tourisme (de l'Entre-Deux-Mers, du Sauternais) , CDT, CRT
SMEAG
VNF
Fédérations locales et départementales de randonneurs, de cyclistes, de cavaliers

Actions engagées / à engager :

Servitudes de halage et de marchepied
Préemption et acquisition foncière
PLU
SCoT Sud Gironde

La voie verte au long du canal latéral offre un itinéraire doux de qualité - Castets-en-Dorthe

Cette passerelle franchissant un affluent permet d'assurer la continuité du cheminement en bord de Garonne - Castets-en-Dorthe

Application aux documents d'urbanisme

La commune de Gironde-sur-Dropt a reservé dans son PLU une bande de 10m en rive gauche du Dropt, afin d'aménager une circulation douce.

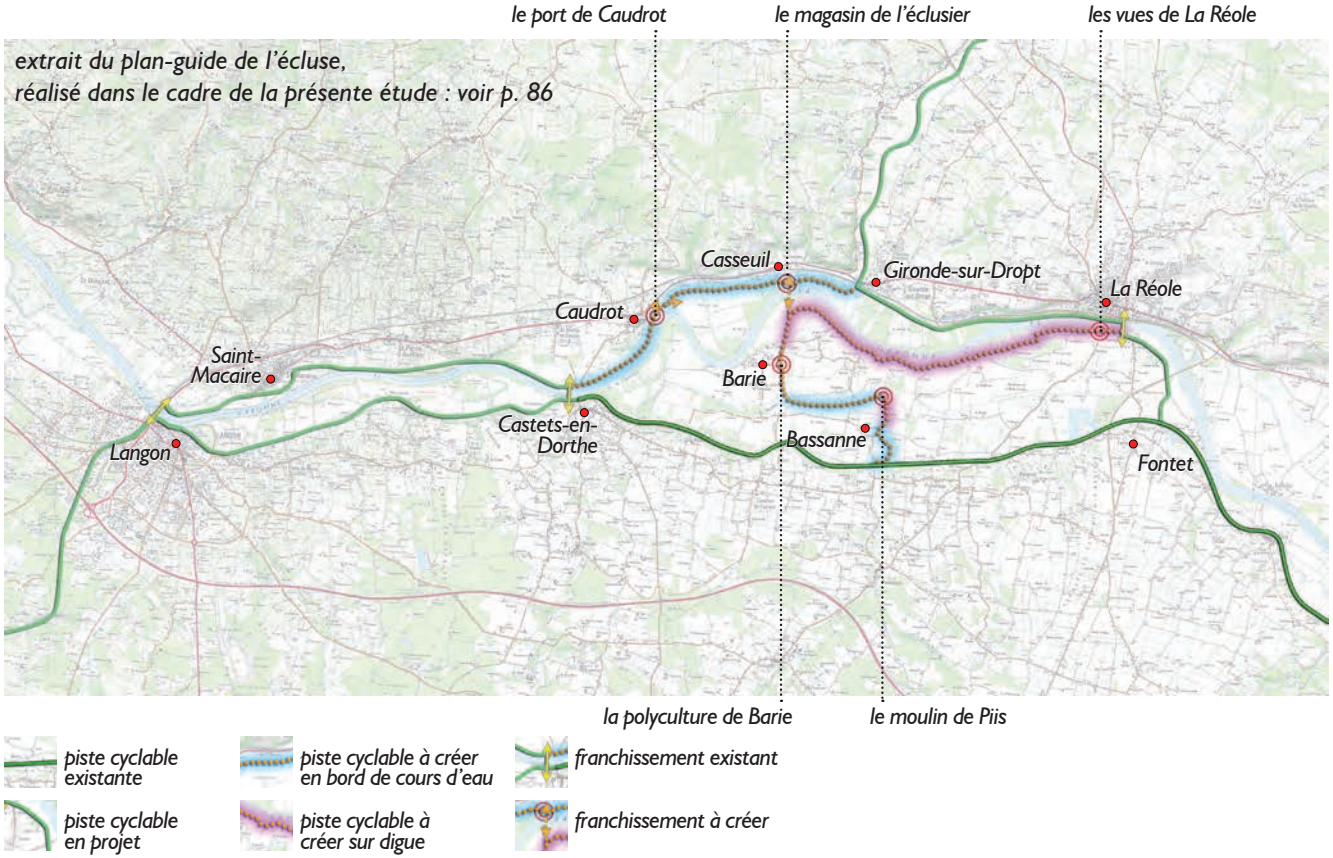

En complément des projets existants, la création de petites boucles de circulations douces peut permettre de développer les déplacements de proximité et de valoriser le patrimoine de pays

Valorisation du réseau ferré

De nombreuses gares sont encore en activité dans la vallée : le développement des déplacements doux passe par la valorisation de ces équipements. Les actions proposées par le projet «La Réole 2020» vont dans ce sens : amélioration de la desserte, liaison gare-centre optimisée,...

Action 16

Commune de la Réole - Projet de ville

Projet d'amélioration de l'accessibilité à la gare de La Réole

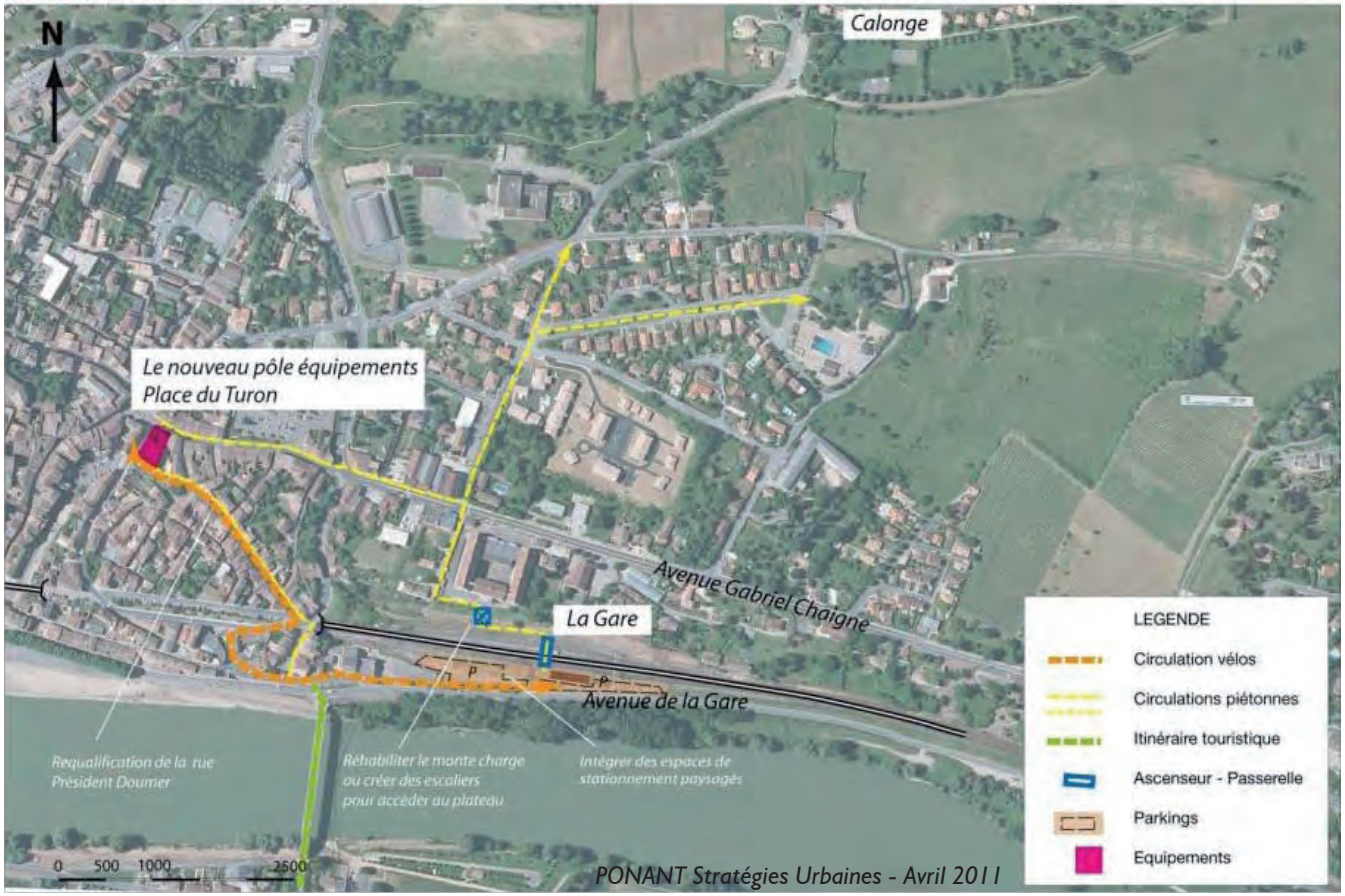

PONANT Stratégies Urbaines - Avril 2011

La hausse de la fréquence des trains est un élément clef pour valoriser ce mode de transport

La gare, un atout à exploiter

→ Aujourd'hui, 10 services par jour dans chaque sens.

→ Une liaison piétonne gare > centre-ville à améliorer.

→ Un projet de cadencement (2011-2012) 2 TER/heure en période de pointe.

Le parking-relais est bien présent, mais empêche l'aménagement d'un parvis accueillant

Valorisation du réseau ferré

Les nouvelles pratiques de la mobilité peuvent justifier la mise en place d'équipements adaptés :

Les parkings de covoiturage à proximité des échangeurs

Le covoiturage sur l'autoroute A64 et la RD820 nécessite la mise à disposition des usagers de parkings à proximité des échangeurs.
Ce système a été adopté par Saint-Etienne Métropole qui depuis 2006 met à disposition de ses habitants 5 parkings de covoiturage d'accès gratuit et aménagés aux différentes entrées de l'agglomération.
L'aménagement de ces parkings doit être soigné. Leur inscription dans le paysage doit permettre d'améliorer la qualité du paysage des échangeurs et des entrées de ville.

Exemple de parking réalisé dans des dispositions environnementales à Ludres (Meurthe-et-Moselle)

Action 1.3 - Encourager les activités liées au fleuve

OBJECTIFS :

- Redonner un rôle au fleuve dans la vie sociale et culturelle de la vallée
- Valoriser les spécificités locales en termes d'usages et de patrimoine

PRINCIPES :

- Mettre en place des sites d'accueil proches du fleuve : guinguettes, aires de pique-nique, scènes culturelles et festives,...
- Encourager les usages locaux autour du fleuve : navigation,...
- Encourager la tenue d'événements festifs et culturels dans un cadre Garonnais élargi
- Développer la pédagogie autour de l'histoire du fleuve

Secteurs concernés :

Toutes les communes riveraines de Garonne

Acteurs concernés :

Communes et EPCI
Pays
Conseil Général
Offices de Tourisme (de l'Entre-Deux-Mers, du Sauternais) , CDT, CRT
SMEAG
Associations (Port Nava'l, Océan, InVideo-Veritas, Athlétique Club Réolais...)
Comités des fêtes
Sociétés de pêche
VNF
Education Nationale
IDDAC

Actions engagées / à engager :

SCoT Sud Gironde
Servitudes de halage et de marchepied
Plan de gestion VNF
Festival des fifres de Garonne
Fête de la Garonne (Saint-Macaire)
Chantiers Tramasset
Concours de pêche locaux
Bateau-mouche de La Réole
Jardins familiaux

Les pêcheurs restent des usagers importants des berges

Les loisirs retrouvent peu à peu une place sur le fleuve et ses affluents

Le bord de l'eau est un lieu de flânerie apprécié

Les sites de contact avec l'eau pourraient s'adapter à ces activités

Aménagement du port de Saint-Macaire

L'ancien port de Saint-Macaire, encore partiellement couvert de dépôts limoneux, fait aujourd'hui l'objet de projets de réhabilitation par l'association Port Nava'l (voir exemples de la fiche 1.3). Ces transformations offrent l'opportunité de développer un site adapté pour les activités liées au fleuve.

Le réaménagement de l'ancien port de Saint-Macaire, sur les berges du fleuve,
permet de retrouver un lien concret avec la Garonne :

- *vue valorisée depuis la terrasse, où la guinguette offre un lieu de vie en contact du fleuve ;*
- *port XIXème réhabilité, rappelant les liens historiques entre ville et Garonne ;*
- *accès direct à l'eau par la cale pour faciliter la navigation et les activités nautiques ;*
- *desserte facilitée grâce au parking arboré.*

extrait du plan-guide de Saint-Macaire, réalisé dans le cadre de la présente étude : voir p. 78

Aménagement de chemins sur les berges de Garonne rendues accessibles

En maintenant un recul de plantation par rapport aux berges (voir action 2.3), un espace est préservé en bord de cours d'eau et permet l'implantation de cheminements doux en lien direct avec le fleuve ou ses affluents.

Etat initial

visibilité retrouvée sur la Garonne grâce à une gestion de la ripisylve (choix de beaux spécimens fixant la berge et entretien régulier de la strate végétale herbacée)

aménagement de sentiers parcourables à pieds sur les anciens chemins de halage

mise à distance des peupleraies par rapport aux berges

image : agence Folléa-Gautier

Exemple d'aménagement possible

Action 1.4 - Revaloriser le patrimoine fluvial construit

OBJECTIFS :

- Préserver, mettre en valeur et réhabiliter le patrimoine construit lié au fleuve (cales, quais, écluses, digues, bâtiments surélevés,...)
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire
- Souligner les relations historiques entre l'homme et la Garonne
- Retrouver un rôle social pour le fleuve

PRINCIPES :

- Identifier et protéger le patrimoine construit aux documents d'urbanisme
- Proposer de nouveaux usages pour les constructions patrimoniales (maisons éclusières, hangars surélevés,...)
- Valoriser les ponts et faciliter leur traversée par les modes de déplacement doux
- Mettre en place des circuits de découverte du patrimoine
- Encourager les recherches pour localiser et remettre à jour le patrimoine oublié
- Développer la pédagogie sur ces sites clefs (mise en place de panneaux explicatifs)

Secteurs concernés :

Toutes les communes riveraines de Garonne

Acteurs concernés :

Communes et EPCI
Pays
DDTM
DREAL
VNF
Associations
DAC
STAP
CAUE
Offices de Tourisme
Port Nava'l
Syndicats des digues

Actions engagées / à engager :

PLU
SCoT Sud Gironde
Préemption et acquisition foncière
Dégagement et réhabilitation du port de Saint-Macaire

A La Réole, cet escalier disparaît sous la végétation

Cette bâtisse isolée sur les berges mériterait d'être réinvestie

Les berges et les quais maçonnés nécessitent un entretien plus régulier

Juchée sur une digue, cette ferme isolée appartient au patrimoine du fleuve

Valorisation du Magasin de l'éclusier

Afin de redonner vie au site de l'écluse, entre Garonne et Dropt, le magasin de l'éclusier est réhabilité et accueille un café-guinguette estival. Le premier étage, à l'abri des crues, abrite les équipements nécessaires tandis qu'une terrasse temporaire reçoit les consommateurs. Le niveau inférieur, quant à lui, peut permettre de stocker les équipements pour activités nautiques (canoë, kayak,...).

extrait du plan-guide de l'écluse,
réalisé dans le cadre de la présente étude : voir p. 86

Site de l'écluse avant projet

terrasse ouverte sur le fleuve pour le public

traitement des espaces ouverts en prairie fauchée

cheminements praticables

niveau inférieur lié aux loisirs d'eau

«enseigne» signalant la vocation du lieu

étage hors d'eau accueillant l'activité

rampe d'accès dégagée et réhabilitée

Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes - expertise écologique : Gerea, ingénieurs écologues

Réhabilitation du port de Saint-Macaire

L'association Port Nava'l intervient sur le port de Saint-Macaire, notamment en organisant des chantiers afin de dégager des limons les quais maçonnés du XIXème siècle. Le projet final comprend la réhabilitation complète de cet ouvrage, la construction d'une cale de mise à l'eau et l'aménagement d'un ponton flottant, ceci dans l'optique d'une reprise progressive de la navigation sur la Garonne.

Etat actuel du port de Saint-Macaire en bord de Garonne, partiellement dégagé

Projet proposé par l'association Port Nava'l

images : association Port Nava'l

Orientation 2 *- Restaurer les milieux et paysages garonnais*

Action 2.1 - Poursuivre la mise en valeur paysagère et écologique de l'eau

Action 2.2 - Améliorer la qualité et la gestion de la ripisylve

Action 2.3 - Valoriser les paysages agricoles de la vallée

Action 2.4 - Créer des espaces à forte naturalité

Action 2.1 - Poursuivre la mise en valeur paysagère et écologique de l'eau

OBJECTIFS :

- Améliorer l'image du fleuve et de ses affluents, leurs qualités environnementales et paysagères
- Faciliter les pratiques de loisirs liées à la Garonne (baignade, pêche...)
- Contribuer au développement de la biodiversité

PRINCIPES :

- Encourager l'agriculture raisonnée ou biologique pour limiter les pollutions par les produits phytosanitaires
- Lutter contre l'érosion sur les coteaux pour minimiser la turbidité de l'eau : préservation et replantation de haies, enherbement des aires de retournement, adaptation des pratiques viticoles,...
- Encourager le maintien de ripisylves et de bandes enherbées au bord des cours d'eau pour filtrer les eaux de ruissellement
- Protéger les prairies naturelles en fonds de vallées et encourager leur redéveloppement

Secteurs concernés :

Toutes les communes du territoire d'étude, et plus particulièrement les secteurs agricoles du fond de vallée

Acteurs concernés :

Communes et EPCI
Conseil Général
DREAL
Agence de l'eau Adour-Garonne
SMEAG
Syndicat intercommunal aménagement hydraulique Beuve et Bassanne
Syndicat intercommunal d'aménagement des *eaux* du bassin versant du *Dropt*
Chambre d'agriculture
VNF

Actions engagées / à engager :

SDAGE
DOCOB Garonne, Contrats de gestion Natura 2000
Schéma Directeur d'Entretien du lit et des berges de Garonne
PAC

Qualité des milieux aquatiques

Concernant la qualité des milieux et notamment des milieux aquatiques, l'objectif principal est l'atteinte du bon état global de l'ensemble des masses d'eau à l'échéance 2021 en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Un des enjeux principaux sur la Garonne est le risque d'eutrophisation, dont les causes sont à la fois liées aux pollutions diffuses d'origine agricole et aux rejets d'épuration. La Garonne fait l'objet d'un programme d'action «nitrate» (4ème plan en cours), qui constitue l'outil réglementaire majeur pour atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau pour le paramètre nitrates dans les zones vulnérables. La réduction des apports de nitrates dans les eaux superficielles et dans les aquifères est au cœur des préoccupations du SDAGE 2010 - 2015.

La Garonne à Caudrot

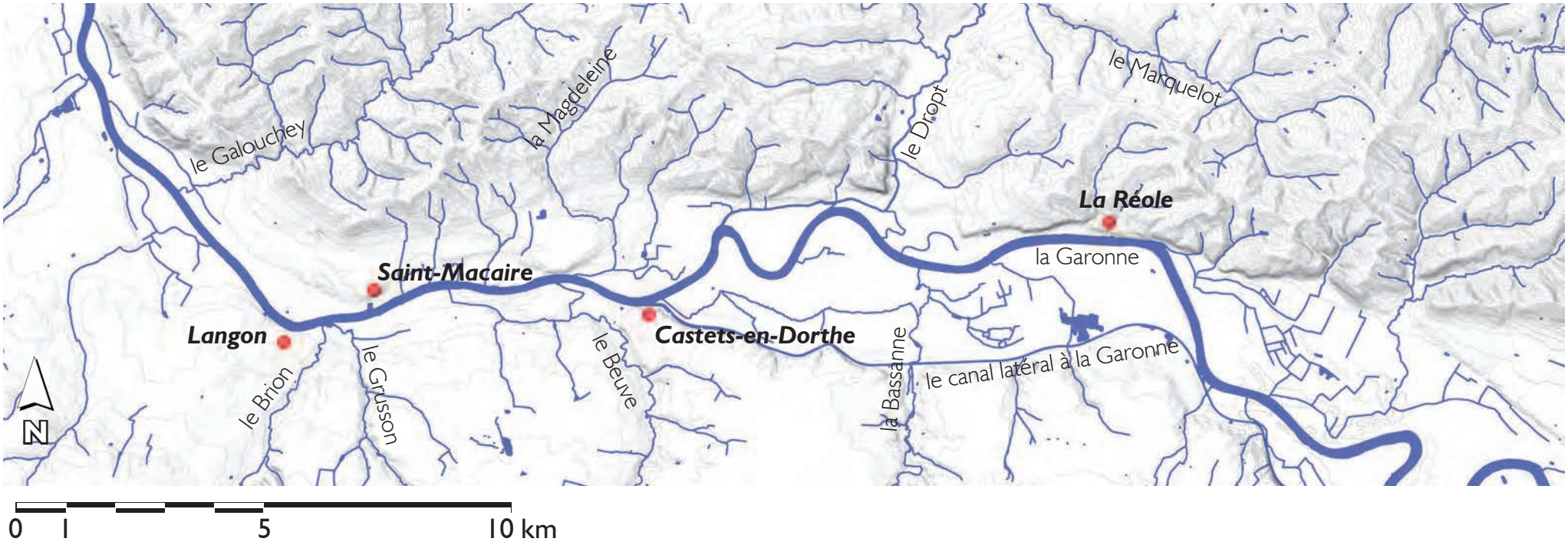

Vertus des bandes enherbées

Les bandes enherbées ou boisées permettent de lutter efficacement contre les transferts de polluants en ralentissant le ruissellement de surface (augmentation de la rugosité du sol), mais également contre l'érosion des sols. De fait, ces mesures permettent de réduire les phénomènes d'eutrophisation.
On notera cependant que ces zones tampons jouent un rôle hydrique dans les territoires où les écoulements latéraux (ruissellement et écoulement hypodermique ou sub superficiel) sont significatifs, mais peu dans ceux où l'infiltration verticale vers les nappes domine largement : sols très filtrants sur faible pente.

Elles limitent les risques de pollutions ponctuelles directes des cours d'eau en éloignant du lit mineur l'épandeur d'engrais, de fumier, ou de lisier, ainsi que la rampe du pulvérisateur lors des traitements phytosanitaires. Par exemple, une bande enherbée d'une largeur de 5 m permet de réduire la proportion de produit potentiellement interceptée par un cours d'eau d'environ 92 à 98%, selon le matériel de traitement utilisé, adapté à la hauteur de culture. La présence d'une végétation haute (boisée) rajoute à l'éloignement l'effet d'écran, qui protège le cours d'eau de la dérive de pulvérisation des produits de traitement.

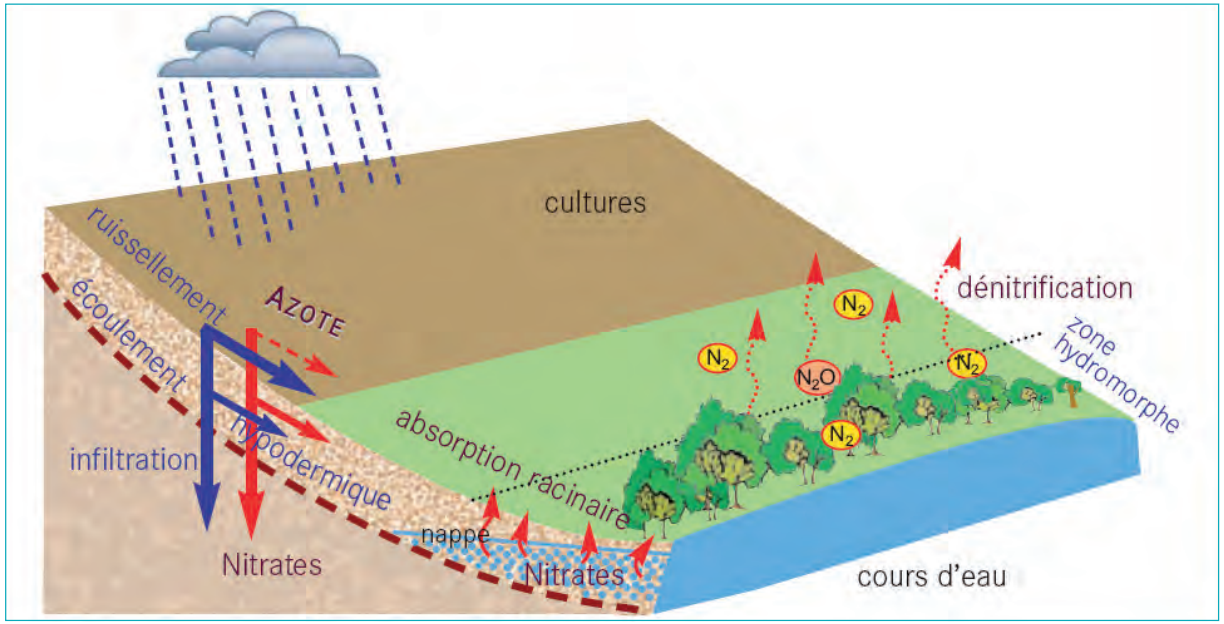

Bande enherbée en bordure de Garonne

Bande enherbée en bordure d'un fossé

Concernant les pollutions diffuses, les bandes enherbées ou boisées vont réduire le ruissellement en favorisant l'infiltration de l'eau. Elles interceptent les produits phytosanitaires, le phosphore (essentiellement fixé sur les particules du sol) ou d'autres matières en suspension ou substances dissoutes dans l'eau. Elles favorisent aussi la rétention et la dégradation des molécules interceptées :

- pour les matières en suspension (MES) : la rugosité hydraulique engendrée par le couvert herbacé va limiter la vitesse de l'écoulement et favoriser la sédimentation des particules de terre ;

- pour l'azote : la végétation stocke une grande quantité d'azote, dont une partie peut sortir du système (fourrage, production de bois). De plus, les ripisylves constituent des milieux humides réducteurs sièges des processus de dénitrification, elles participent ainsi à l'élimination d'une partie de l'azote présente dans le sol. Par contre, l'azote des résidus et des végétaux morts non enlevés retourne dans le système (broyage, boisements non exploités) ;

- pour les produits phytosanitaires : les bandes enherbées et boisées vont favoriser leur dégradation (activité biologique importante) tout en limitant leur infiltration dans le sol et vers la nappe d'accompagnement du cours d'eau ;

- pour le phosphore : au contact d'une zone tampon, le phosphore particulaire est associé au devenir des MES et le phosphore dissous est en partie fixé par le sol et absorbé par les végétaux. Les propriétés des zones tampons mises en jeu pour modifier la charge de phosphore sont donc le ralentissement et l'infiltration.

La conservation des sols et le maintien des berges :

Les bandes enherbées ou boisées vont constituer une barrière au transfert des particules de terre par la rugosité hydraulique qu'elles vont engendrer. La présence d'herbe va ralentir l'écoulement et favoriser la sédimentation des particules solides. Les plus grossières sont ainsi très facilement piégées, jusqu'à former un bourrelet de terre sur la frange amont de la zone tampon au niveau de parcelles sensibles à l'érosion. Les particules très fines sont plus difficilement interceptées. Les bandes enherbées contribuent ainsi, en limitant l'érosion, à la conservation des sols, mais elles limitent également l'envasement des cours d'eau et plans d'eau.
De plus, ces dispositifs enherbés et surtout boisés vont limiter le risque d'érosion et participer au maintien des berges en les fixant grâce à leurs systèmes racinaires.

Protection des prairies

Les prairies naturelles sont des prairies permanentes n'ayant jamais été retournées ni ressemées. Tout un cortège floristique très diversifié peut ainsi s'exprimer spontanément et permettre à toute une faune, et notamment aux insectes, de trouver un habitat favorable à leur développement.

- Conserver les prairies naturelles (sans retournement ni renouvellement)

L'usage d'une parcelle par la fauche ou le pâturage a des conséquences sur la flore et la faune. Selon que la prairie est fauchée ou pâturée, une végétation spécifique pourra s'y développer. La fauche permettra le maintien d'un couvert végétal «haut» au printemps en fonction des dates d'entretien du couvert. Plus la date de fauche est tardive, plus la flore a le temps d'atteindre le stade de fructification nécessaire à sa reproduction.

- Eviter d'apporter des intrants sur les prairies permanentes et notamment les praires naturelles

Les espèces végétales d'une prairie réagissent de façon visible à la fertilisation (azotée notamment). Celle-ci permet une pousse plus précoce et sélectionne les espèces à croissance rapide sur le plan fourrager (ray-grass, pâturin, fétuque). L'utilisation d'anti-dicotylédones réduit la diversité floristique aux seules monocotylédones (graminées). Plus l'utilisation d'intrants est faible, voire nulle, plus la diversité floristique va être confortée, notamment avec la présence d'espèces rares et menacées. Les insectes, trouvant dans ces couverts «riches» leurs plantes hôtes, seront une ressource alimentaire importante pour la faune et notamment les oiseaux. A l'image du cuivré des marais, dépendant de la présence de certaines oseilles pour se développer, chaque maillon de la chaîne alimentaire est indispensable.

- Eviter d'assécher les prairies

Elles assurent l'autoépuration, notamment en favorisant la transformation de l'azote organique et minéral en azote gazeux grâce aux processus bactériens dans les sols qui s'effectuent en milieu anaérobie. Elles contribuent aussi à la filtration des particules colloïdales des eaux de ruissellement. Dans une plus forte mesure, les prairies inondables jouent également un rôle dans la gestion des crues et la qualité de l'eau.

Prairie pâturée à Bassanne

Prairie ouverte à Caudrot

Vaste prairie en aval de Saint-Macaire

Valorisation de la vallée à Saint-Macaire

La mise en place d'une gestion par pâturage en contrebas des remparts de Saint-Macaire permet de maintenir des espaces de prairies ouvertes, riches en biodiversité. Ces milieux voisinent ripisylve et boisements alluviaux, offrant ainsi une grande diversité d'habitats.

extrait du plan-guide de Saint-Macaire,
réalisé dans le cadre de la présente étude : voir p. 78

Site de Saint-Macaire avant projet

reconstitution de haies

maintien d'une prairie naturelle

dégagement de la silhouette bâtie

animation du paysage par les animaux

cheminements praticables

Action 2.2 - Améliorer la qualité et la gestion de la ripisylve

OBJECTIFS :

- Assurer des continuités écologiques au long du fleuve
- Contribuer au maintien naturel des berges par la présence arborée
- Développer la présence des espaces de nature
- Rendre le fleuve plus présent dans le paysage

PRINCIPES :

- Mettre en place une gestion fine de la végétation des berges
- Favoriser les espèces spontanées : les saules, le peuplier noir, le frêne, l'orme, l'aulne glutineux…
- Limiter l'importance des espèces indésirables en bords de cours d'eau (érable negundo, peupliers de cultures), les proscrire en tant que plantations dans le cadre d'un aménagement
- Préconiser un recul minimum des cultures par rapport aux berges
- Assurer des ouvertures physiques et visuelles sur le fleuve (fenêtres paysagères répertoriées)
- Proposer des services de conseil et d'aide aux particuliers riverains pour l'entretien des berges (affluents)
- Concilier les objectifs environnementaux et l'accueil du public en bords de cours d'eau

Secteurs concernés :

L'ensemble des berges de la Garonne et de ses affluents

Acteurs concernés :

VNF
SMEAG
Syndicat intercommunal aménagement hydraulique Beuve et Bassanne
Syndicat intercommunal d'aménagement des *eaux* du bassin versant du *Dropt*
Communes et EPCI
Conseil Général
Sociétés de pêche

Actions engagées / à engager :

Schéma Directeur d'Entretien du lit et des berges de Garonne
DOCOB Garonne, Contrats de gestion Natura 2000
CATER
PAC
Plans de gestion paysagère et environnementale (à mettre en place)

Application des principes

* La gestion de la végétation des berges est basée sur un travail de coupe sélective des arbres (coupe d'allègement, de reconstitution de houppier…), de recépage sur souche. A contrario, l'arrachage est fortement déconseillé, pouvant provoquer une reprise d'érosion.
Se référer aux pratiques maintenant classiques d'entretien des cours d'eau (plusieurs guides sont publiés par les agences de bassin) ; voir notamment le Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne, réalisé par le SMEAG.

Végétation spontanée sur les berges

* Les ouvertures physiques et visuelles sur le fleuve :
elles exigent un travail de taille sélectif, afin de préserver l'intégrité physique de la ripisylve dans toute sa complexité (diversité d'essences, diversité de strates…).

* Les conseils techniques aux riverains passent en priorité par le travail d'animation des techniciens de rivière des syndicats intercommunaux de bassin versant, voire par les animateurs de DOCOB dans les sites NATURA 2000 (ex. réseau hydrographique du Dropt, du Beuve et de la Bassanne…).

* La conciliation des objectifs environnementaux et de l'accueil du public peut se traduire par la mise en place d'une gestion différenciée des abords de cours d'eau avec le double objectif :
- assurer la sécurité ;
- maintenir, voire reconstituer, la végétation rivulaire.
Préférer un aménagement des berges par fascinage, bouturage et autres techniques « douces » que par des techniques plus dures, celles-ci devant être réservées en dernier recours aux portions de berges soumises à de très fortes contraintes hydrauliques (courant, hauteur, structure du substrat, position externe d'un méandre…)

Gestion par pâture et maintien de végétation

Action 2.3 - Valoriser les paysages cultivés de la vallée

OBJECTIFS :

- Contribuer à la pérennité de l'activité économique agricole
- Renforcer la biodiversité ordinaire dans les terrains agricoles
- Améliorer la qualité paysagère du cadre de vie
- Diversifier les types d'agriculture
- Faire de l'agriculture un partenaire du développement durable du territoire

PRINCIPES :

- Recréer des pâtures et des prairies de fauche
- Promouvoir les méthodes culturales durables (agriculture biologique et raisonnée, agroforesterie, semis directs sous couvert)
- Développer les structures végétales arborées dans l'espace agricole
- Préserver la polyculture (Barie, Bassanne) et l'encourager
- Encourager des pratiques populicoles favorables en termes de biodiversité
- Renforcer la présence des bandes enherbées en limites de cultures
- Préserver et renforcer le réseau des chemins de promenade
- Développer l'agritourisme

Secteurs concernés :

Toutes les communes du fond de vallée

Acteurs concernés :

Agriculteurs
Chambre d'agriculture
SAFER
Syndicats de digues / Commission des digues
Communes et EPCI
Pays
SMEAG
Chasseurs, randonneurs,...

Actions engagées / à engager :

PLU
SCoT Sud Gironde
PAC (bandes enherbées)
Aménagement foncier agricole et forestier
Mesures Agro Environnementales Territorialisées (*MAET*)
PPEANP
ZAP

Mise en place de sentiers de découverte

Certains secteurs agricoles, et particulièrement les abords de Barie et Bassanne, offrent des paysages riches et diversifiés. Ils peuvent à ce titre être valorisés par la création de sentiers thématiques permettant la découverte de l'agriculture locale.

Diversité des paysages agricoles de Barie et Bassanne

Sentiers de découverte des pratiques agricoles de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

Sous l'impulsion de la Bergerie Nationale de Rambouillet et grâce au partenariat avec l'Office de Tourisme des Portes de l'Eure (OTCPE), la Chambre d'Agriculture de l'Eure, le CAUE et la Fédération Française de Randonnée Pédestre, trois sentiers de découverte ont été inaugurés et ouverts au public en mai 2008. Au fil des parcours, les randonneurs peuvent découvrir les productions spécifiques, apprendre à distinguer les différentes méthodes de culture sur les plateaux et dans les vallées, observer les évolutions paysagères liées aux mutations de l'agriculture et visiter les villages, marqués par l'activité agricole.

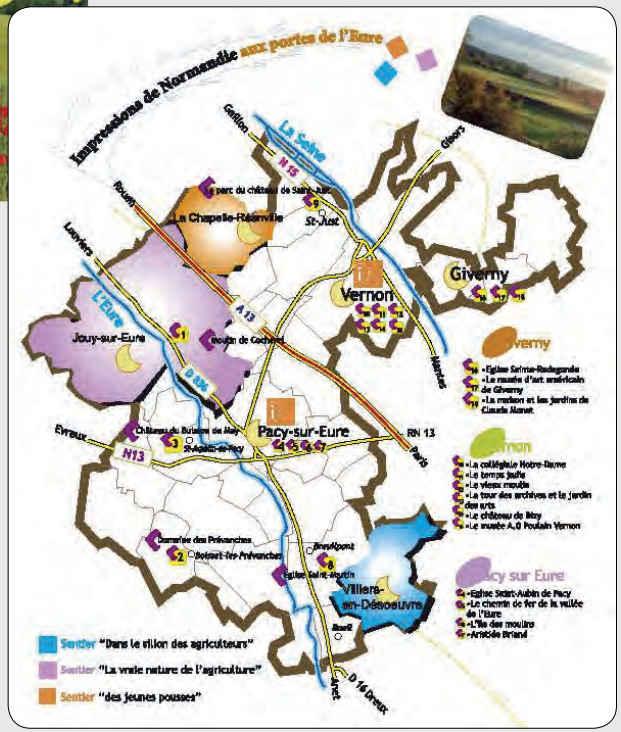

Les Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)

Article L143-1
Modifié par Loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 - art. 1 JORF 6 janvier 2006
Modifié par Loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 - art. 38 JORF 6 janvier 2006
Modifié par Loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 - art. 82 JORF 6 janvier 2006

Il est institué au profit des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural un droit de préemption en cas d'aliénation à titre onéreux de biens immobiliers à utilisation agricole et de biens mobiliers qui leur sont attachés ou de terrains à vocation agricole, quelles que soient leurs dimensions, sous réserve des dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 143-7. Lorsque l'aliénation à titre onéreux porte de façon conjointe sur des terrains à vocation agricole et des droits à paiement unique créés en application du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil, du 29 septembre 2003, établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs, ce droit de préemption peut s'exercer globalement sur l'ensemble ainsi constitué aux seules fins d'une rétrocession conjointe des terrains et des droits ainsi acquis, selon des modalités fixées par décret.

Ce droit de préemption peut également être exercé en cas d'aliénation à titre onéreux de bâtiments d'habitation faisant partie d'une exploitation agricole ou de bâtiments d'exploitation ayant conservé leur utilisation agricole.
Dans les communes et parties de communes de montagne telles que définies par les articles 3 et 4 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, ce droit de préemption peut également être exercé en cas d'aliénation à titre onéreux de bâtiments qui ont été utilisés pour l'exercice d'une activité agricole au cours des cinq dernières années qui ont précédé cette aliénation, pour leur rendre un usage agricole. Les dispositions de l'article L. 143-10 ne sont pas applicables dans ce cas.

Le PPEANP est un outil opérationnel dans le périurbain. Il répond à des enjeux agricoles, naturels, paysagers et forestiers.
Cette action est basée sur :
- l'existence d'un document d'urbanisme opposable : PLU (plan local d'urbanisme), SCOT (schéma de cohérence territoriale),
- la présence d'une pression démographique et de la construction,
- la perturbation du marché foncier agricole.

Le PPEANP est un outil qui procède par :
- l'instauration d'un périmètre d'intervention en zone agricole (A) ou naturelle (N) des PLU, en accord avec les communes concernées ou les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) en « compétence dans l'élaboration des PLU «,
- la définition d'un programme d'actions,
- le cas échéant, l'exercice d'une maîtrise foncière (acquisition amiable, préemption).
La candidature annuelle s'effectue par réponse à l'appel à projet organisé par le Département à destination des EPCI concernés.

Quelques expériences intéressantes :

* La commune de Canohès, le Département des Pyrénées Orientales et Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ont établi une convention de partenariat relative au projet de création d'un PPEANP sur le site de la dépression salée de Canohès et du plateau viticole attenant. Elle a pour but de préserver la vocation agricole et naturelle de ce site remarquable fortement fragilisé par les aléas de la conjoncture économique agricole et la pression de l'urbanisation. L'institution d'un PPEANP peut constituer un moyen de protection renforcé par rapport au seul classement des terrains en zone NC ou ND du Plan d'Occupation des Sols ou en Zone A et N du Plan Local d'Urbanisme. Par ailleurs, l'institution de ce périmètre donne aux collectivités partenaires sur ce projet un cadre réglementaire qui leur permet de mettre en place un programme d'action pour la protection et la mise en valeur de ces espaces (Aménagements et orientations de gestion).

* Le Conseil Général de l'Hérault a mis en place un PPEANP afin de préserver l'équilibre entre l'urbanisation et la sauvegarde des espaces. La démarche est complétée par la création de quartiers agricoles : il s'agit de réaliser en zone agricole, un parcellaire viabilisé et regroupé, susceptible d'accueillir plusieurs sièges d'exploitation comprenant des bâtiments agricoles et, éventuellement, une habitation.

* Valorisation des paysages viticoles dans le Ventoux : pour les vignerons des Côtes du Ventoux, préoccupés par le manque de notoriété de leur appellation, la valorisation des paysages de leur territoire est un bon moyen d'améliorer la promotion, donc la commercialisation, de leurs vins. Après avoir commandé auprès d'experts du paysage un diagnostic paysager de leur zone d'appellation, ils ont décidé de mettre en œuvre quelques recommandations formulées par le bureau d'étude. Notamment la création de sentiers vignerons ou la mise en place d'une charte des bonne pratiques environnementales et paysagères.

Re-création de structures arborées

Autrefois marqué par les pâtures et les bocages, ce secteur de la vallée de Garonne gagnerait à retrouver des structures paysagères. Si les opérations de remembrement ont souvent fait table rase de ces traces de l'histoire des paysages, des expériences récentes tendent à montrer que les haies et les méthodes agricoles modernes peuvent cohabiter.

Les pratiques culturales en 2001 sur les maïs

La taille des parcelles n'a pas d'incidence sur le rendement. L'enquête permet de mettre en vis-à-vis le rendement et la taille du parcellaire. Les 65 parcelles enquêtées ont une surface moyenne de 2,7 hectares, la majorité des parcelles se trouvent entourées de haies végétales, sur talus ou non. Le rendement n'apparaît pas contrarié ou amélioré par la taille de la parcelle. Si une taille suffisante est favorable pour les travaux d'implantation et de récolte, son extension démesurée n'est pas, semble-t-il, un gage d'amélioration des tonnages obtenus.

Agreste Manche Données N° 48-2 – Mars 2004 - 4

Dans l'Yonne, ancien pays d'élevage, la reconversion des parcelles pour la culture de céréales n'a pas nécessité la suppression systématique du bocage existant (Saint-Fargeau).

A Labastide-Castel-Amouroux, un net recul de l'élevage a conduit à produire massivement des céréales. Cependant, des haies bocagères demeurent et méritent d'être préservées.

Pratiques populicoles favorables

source : CRPF Poitou-Charentes «Le peuplier et l'environnement»

* **L'implantation de nouveaux boisements dans des milieux riches sur le plan écologique** souvent en forte régression, tels que les prairies humides, forêts riveraines, forêts humides, tourbières et bas-marais, doit faire l'objet d'un examen tout particulier afin de s'assurer qu'aucun projet risquant de contribuer à la dégradation de ces types de milieu ne soit encouragé par des aides publiques.

* **Eviter de planter simultanément** des blocs d'une même variété d'une surface trop importante : environ **5 hectares maximum** (cf. adaptations régionales et protocoles locaux). La présence de différentes variétés plus ou moins résistantes aux différents agents pathogènes du peuplier peut permettre également d'éviter des pertes importantes.

* **Ne pas planter trop près des cours d'eau ou plans d'eau**, respecter cette distance minimale et permettre ainsi de :

- limiter, dans certaines configurations, la formation d'embâcles par chablis,
- préserver utilement la végétation naturelle en bordure de rivière,
- faciliter les conditions d'exploitation.

* **Ne pas planter trop près d'une parcelle déjà plantée en peupliers**, respecter cette distance minimale :

- pour éviter la gêne occasionnée par les peupliers plus âgés et la perte de production qu'elle entraîne,
- pour créer une lisière favorable à la biodiversité,
- pour favoriser l'accès visuel à l'eau.

* **«Dimensionner» les interventions** par rapport à la station et aux objectifs recherchés pour des raisons tant économiques qu'écologiques :

- Le peuplier réagit de façon très favorable aux travaux préparatoires et aux contrôles de la végétation herbacée durant les 3 premières années, ensuite les entretiens ultérieurs ne sont pas toujours valorisés,
- En zone inondable, une peupleraie avec strate herbacée abondante, au même titre qu'une prairie, freine le flux d'eau lors des crues et contribue donc à piéger les matières en

suspension garantes de la fertilité des sols,

- L'entretien du sol d'une peupleraie installée en milieu humide après une bonne préparation ne se justifie pas toujours. On peut alors préconiser, par exemple, l'entretien de layons au girobroyeur 1 interligne sur 2 pendant les premières années, pour faciliter les interventions d'amélioration (taille de formation, élagage). Le passage du girobroyeur devrait se situer après la période de nidification des oiseaux nichant au sol.

* Dans certaines stations, le **développement d'un sous-étage** (développement du frêne, de l'aulne…) peut s'avérer favorable à la biodiversité :

- La concurrence avec les peupliers sera d'autant moindre que l'alimentation en eau est suffisante et le sol riche,
- Dans ce cas, la réalisation de layons d'accès aux peupliers est indispensable pour pratiquer les tailles de formation et élagages ultérieurs.

* Prévoir dans certains cas la possibilité de **réaliser des cultures intercalaires** pendant 3-4 ans après la plantation ou de laisser se développer des ligneux spontanés.

Action 2.4 - Créer des espaces à forte naturalité

OBJECTIFS :

- Enrichir la biodiversité : création de réservoirs de biodiversité
- Diversifier les paysages de la vallée
- Offrir une image attractive de la vallée
- Offrir des espaces de milieux «naturels» accessibles au public

PRINCIPES :

- Recréer des forêts alluviales en laissant s'effectuer certaines dynamiques végétales naturelles (processus d'enfrichement)
- En secteur humides (fonds de vallons par exemple) favoriser la reconversion de prairies semées vers des prairies naturelles humides
- Protéger les plages et îles de graviers en formation
- Valoriser les anciennes îles et les bras morts
- Développer des actions pédagogiques et de communication dans ces sites
- Mettre en œuvre des principes de gestion favorables à la biodiversité (ripisylves : cf action 2.2)

Secteurs concernés :

Toutes les communes du territoire d'étude, et plus particulièrement les abords de la Garonne et de ses affluents

Acteurs concernés :

CG
CR
Communes et EPCI
Chambre d'agriculture
CAUE
SMEAG
VNF
Associations

Actions engagées / à engager :

DOCOB Natura 2000
Chartes et contrats de gestion Natura 2000
Préemptions et acquisitions foncières
PLU (EBC,...)
ENS
Trame verte et bleue

La notion de naturalité

La naturalité est une valeur reconnue, presque universelle et souvent incluse dans le bien commun ; pour partie subjective, elle repose aussi sur des critères objectifs et mesurables. Elle peut être représentée sous forme d'un gradient évoluant de l'artificialité vers un degré élevé de similitude avec un état « naturel » supposé. Sur le plan écologique, la naturalité consiste à rapprocher un milieu de son état naturel ancien, quitte à intervenir.
Par exemple, la naturalité d'un milieu forestier s'évalue par comparaison avec ce que pourrait être dans un contexte géographique donné la forêt si elle s'était développée sans modifications dues aux impacts des activités humaines, en tenant compte de la biodiversité potentielle et des humus et de la nécromasse de bois.

Reconquête des berges par la végétation spontanée

Exemple d'action

A Gensac-sur-Garonne, le SMEAG a entrepris la restauration du cours du fleuve pour le rendre plus attractif sur le plan paysager et plus riche en biodiversité. Les travaux lourds engagés dans le lit du fleuve ont permis de supprimer des décharges sauvages, de défricher de larges secteurs et de déplacer de grandes quantités de galets qui se concentraient sur la rive droite du fleuve. Tout ceci a permis de recréer des milieux naturels humides propices à de nombreuses espèces végétales et animales.
Ce projet de 100000 euros a été financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (30%), l'Europe (50%) et le SMEAG (20%).

Communication et pédagogie autour des actions

EPTB Garonne
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

Restauration des milieux naturels de la Garonne

Traitement des bancs de galets situés en aval du barrage de Labrioulette - Commune de Gensac-sur-Garonne

Agence de l'Eau Adour-Garonne

PROJET COFINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE

Une opération concertée et partagée

Les bords de Garonne sont des espaces partagés : riverains, élus locaux, pêcheurs, chasseurs, protecteurs de la nature, gestionnaires de barrage, etc., sont concernés.

? Le saviez-vous ?
Le classement du site dans le réseau européen Natura 2000, l'existence de 2 Arrêtés de Protection de Biotope pour les poissons et les oiseaux, et les interventions dans le lit du fleuve, exigeaient d'évaluer avec soin l'impact des travaux sur : la faune, la flore et les milieux aquatiques.

Les services de l'Etat ont donc été consultés à chaque étape du projet avant de donner leur accord.

Détails des travaux

2 bancs de galets ont été traités pour une surface totale de 2,25 Ha.
Les travaux ont consisté en :
- élimination d'une décharge sauvage
- un défrichage :
enlèvement des arbres et arbustes en les déraçinant
- un décompactage des galets
- une scarification :
griffage du sol sur 80 cm de profondeur au minimum
- un étalement des galets dans le lit de la Garonne
- des replantations d'arbres pour reconstituer les milieux naturels originaux,
- la création d'une zone humide : milieu naturel composé de plantes semi-aquatiques, appelées hélophytes, et propice à de nombreuses espèces animales (insectes, batraciens, poissons, oiseaux).

Et après ?

Toute intervention sur un cours d'eau est complexe et pour en tirer les meilleures leçons, les effets des travaux doivent être évalués longtemps après : par un suivi de l'état physique des berges, de la qualité des eaux, de la recolonisation du site par la végétation, les oiseaux, les poissons, les insectes, la loutre...

Aidez-nous à préserver ce site. Respectez-le !

Création de zone humide, plantation d'hélophytes

Défrichage, scarification du banc de galets et plantations en haut de plage en boisements typiques du bord de Garonne

Un projet nécessitant un budget de travaux d'environ 100 000 €

Sous la conduite du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne, diverses entreprises sont intervenues :

- Le bureau d'études : Eten Environnement (St Paul les Dax, 40)
- Les entreprises en charge des travaux : Montieux et Fils Travaux (Vic-Fezensac, 32) et l'entreprise SATAR (Ayguesvives, 31)

...rendu possible grâce à la participation financière de

Agence de l'Eau Adour Garonne : 30%

Europe : 50%

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (Sméag) : 20%

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

PROJET COFINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE

EPTB Garonne
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

Orientation 3 *- Recentrer le développement des villes et villages de la vallée*

Action 3.1 - Conforter les centres-villes et -villages

Action 3.2 - Maîtriser l'urbanisation diffuse

Action 3.3 - Valoriser les relations entre bourgs et fleuve

Action 3.1 - Conforter les centres-villes et -villages

OBJECTIFS :

- Renforcer la vitalité des centres
- Maintenir l'activité commerciale au sein des villes et villages
- Consolider le lien social au niveau local
- Réduire les déplacements automobiles et favoriser les déplacements doux de proximité
- Valoriser le patrimoine urbain et architectural

PRINCIPES :

- Poursuivre la valorisation des espaces publics
- Revitaliser les pôles urbains autour des gares
- Favoriser la mise en place de circulations douces dans les centres
- Relocaliser les équipements de services et de commerces au cœur des bourgs
- Poursuivre les efforts de réhabilitation du patrimoine architectural et urbain
- Relier l'urbanisation diffuse existante et les équipements avec les centres-bourgs par des circulations douces
- Freiner le développement de nouvelles zones commerciales hors centres-bourgs
- Rendre payant le stationnement en zones commerciales excentrées

Secteurs concernés :

Toutes les communes du territoire d'étude

Acteurs concernés :

CG
CR
Gironde Habitat
Communes et EPCI

Actions engagées / à engager :

PLU
OPAH
Opérations «cœur de bourg»

Réhabiliter les logements des centres

Les centres anciens présentent aujourd'hui des opportunités de reconquête : la réhabilitation du bâti peut être l'occasion de proposer des logements variés, et ainsi, de retrouver une forme de mixité sociale.

L'exemple de Saint-Macaire

"Une partie des édifices médiévaux ont été transformés en logements sociaux : les HLM ont pris place dans les logis de marchands aux ouvertures voûtées et les demeures aristocratiques sans les dénaturer. Une maison de retraite, avec section pour malades atteints d'alzheimer, occupe l'ancien couvent des ursulines du XVIIe siècle. Un centre d'accueil pour enfants autistes s'est inscrit dans l'espace médiéval, ajoutant un greffon ultramoderne à deux vieilles bâtisses. Un hôtel de charme, deux étoiles, a pris place dans trois maisons. Les logis Renaissance des marchands du mercadiou, la place du marché aux arcades, sont habités. Jacques Reau, le coiffeur retraité qui y est installé, dit qu'au départ «on trouvait ça vieux et moche, ces ruines. Puis on est devenus militants et on a cherché des clients»."

Le Monde - 30.12.2009

Des logements anciens à réinvestir ; le secteur Marmory a été identifié dans le cadre du programme La Réole 2020

Exemple d'une OPAH

habitat

Rénover l'habitat, revitaliser

Le 15 octobre 2009, l'ensemble des partenaires concernés par l'OPAH-RR du Volvestre se sont réunis à l'initiative du conseil général de la Haute-Garonne, délégataire des aides à la pierre sur notre territoire afin de faire un bilan semestriel de l'année expérimentale de cette opération.

Au cours des 6 premiers mois d'animation, une quinzaine de dossiers ont été engagés :
- **12 dossiers « propriétaires occupants »** représentant 69 215 euros de subventions pour 180 533 euros de travaux engendrés.
- **3 dossiers « propriétaires bailleurs »** représentant 47 238 euros de subventions pour 87 877 euros de travaux engendrés.

Une dizaine de dossiers supplémentaires est en cours d'instruction auprès du conseil général.

Une campagne d'affichage dans les mairies, des plaquettes d'information, des réunions d'information avec les professionnels du bâtiment et de l'immobilier, des articles de presse ont permis de faire connaître l'opération aux habitants du Volvestre.

Fort du succès de l'opération, Guy Hellé, président de la communauté de communes du Volvestre, avec l'appui de Colette Suzanne, vice-présidente déléguée à l'habitat privé, a manifesté lors de cette rencontre son souhait de voir cette opération se prolonger de quelques années supplémentaires afin de permettre à un plus grand nombre de propriétaires de bénéficier d'aides globalement conséquentes pour la réhabilitation de logements anciens : ANAH (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat), conseil général, communauté de communes du Volvestre, conseil régional. ❐

OPAH de la Communauté de communes du Volvestre

Cette démarche d'OPAH a été initiée en 2009. Ce système permet par le biais de subventions d'aider les propriétaires de logements de centre-ville à rénover leurs biens.
Ce principe pourrait être appliqué à l'ensemble des centre-bourgs actuellement en déshérence sur le territoire.

Valoriser les espaces publics

La revalorisation des espaces publics des centres offre un moyen de renforcer l'attractivité des villages. Cette transformation doit le plus souvent passer par une réduction de l'emprise des voitures, au bénéfice des piétons et des circulations douces.
De tels aménagements sont bénéfiques pour le tourisme, mais également et avant tout pour la population locale et les commerces.

La place centrale de Caudrot

Exemple d'aménagement d'un espace public de centre-village

Etat initial

Etat après plantation d'un arbre isolé sur la place

Dégagement d'un espace piétonnier

Traitement unifié des sols en matériaux nobles

Réduction de l'emprise des chaussées

Aménagement possible de la place avec un arbre isolé à maturité

images : agence Folléa-Gautier

Action 3.2 - Maîtriser l'urbanisation diffuse

OBJECTIFS :

- Freiner fortement l'étalement urbain et la surconsommation de l'espace
- Rompre avec la banalisation des constructions récentes
- Lutter contre la banalisation du cadre de vie
- Requalifier les espaces urbanisés en linéaire ou en diffus

PRINCIPES :

- Protéger l'espace agricole
- Stopper l'urbanisation linéaire au fil des routes
- Identifier et préserver les coupures d'urbanisation
- Renforcer la qualité paysagère, urbaine et environnementale des extensions
- Revaloriser les entrées de bourgs
- Mettre en œuvre des réflexions et projets spécifiques sur les quartiers diffus : selon les cas, renforcement du caractère rural ou renforcement du caractère urbain

Secteurs concernés :

Toutes les communes du territoire d'étude

Acteurs concernés :

CG
CR
Gironde Habitat
Communes et EPCI

Actions engagées / à engager :

PLU
ZPPAUP
PPRI

Depuis la RD1113, la zone d'activités compose le premier paysage

Les logements pavillonnaires banalisants colonisent les coteaux

Les extensions urbaines et l'organisation de la trame viaire

Etat initial

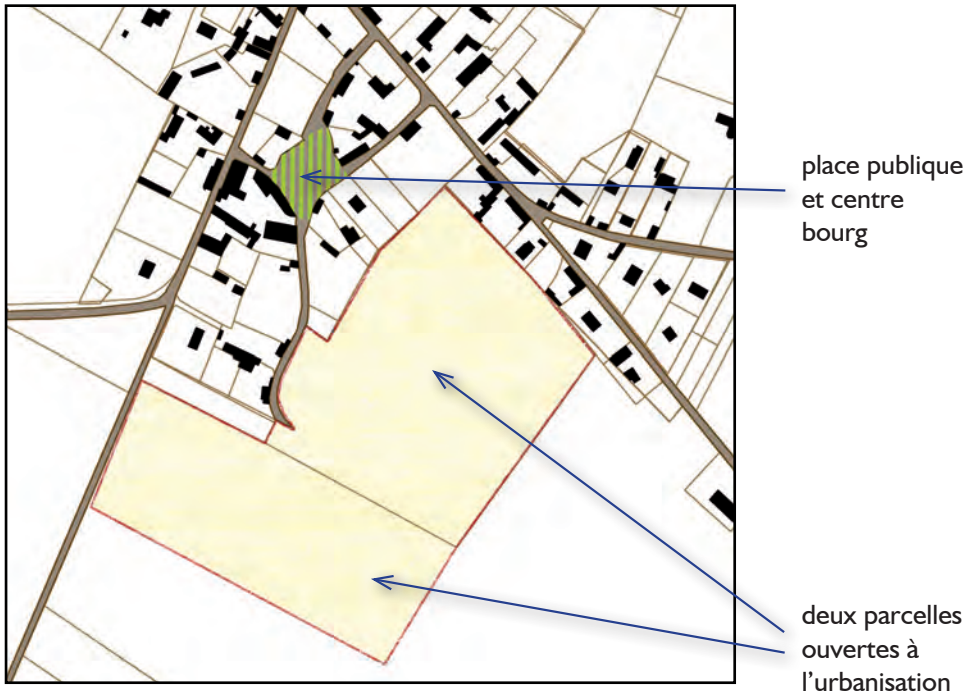

Les principes d'organisation de la trame viaire à éviter pour les extensions des villages :

Croissance urbaine linéaire, au fil des voiries existantes

- *implantation au coup par coup de nouvelles maisons le long des voies d'accès principales au village*
- *absence de circulations douces, qui incite à privilégier l'utilisation de la voiture*
- *absence d'optimisation des liaisons vers le centre bourg*

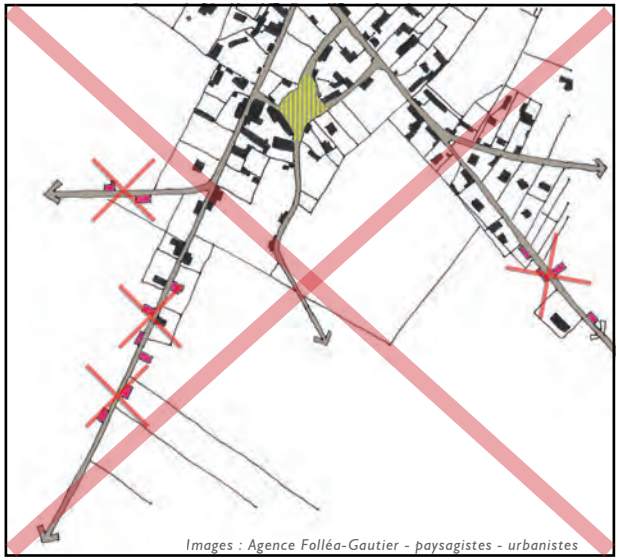

Les principes d'organisation de la trame viaire à éviter pour les extensions des villages :

Croissance urbaine par des opérations foncières déconnectées de l'urbanisation existante

- *système de voirie propre à chacune des deux opérations de lotissement (une par parcelle agricole) ;*
- *rues en boucle ou en «cul de sac» créant des quartiers repliés sur eux-mêmes et excluant toute continuité viaire vers de futures extensions urbaines ;*
- *absence de circulations douces, qui incite à privilégier l'utilisation de la voiture ;*
- *absence d'optimisation des liaisons vers le centre bourg.*

Les principes d'organisation de la trame viaire à privilégier pour les extensions des villages :

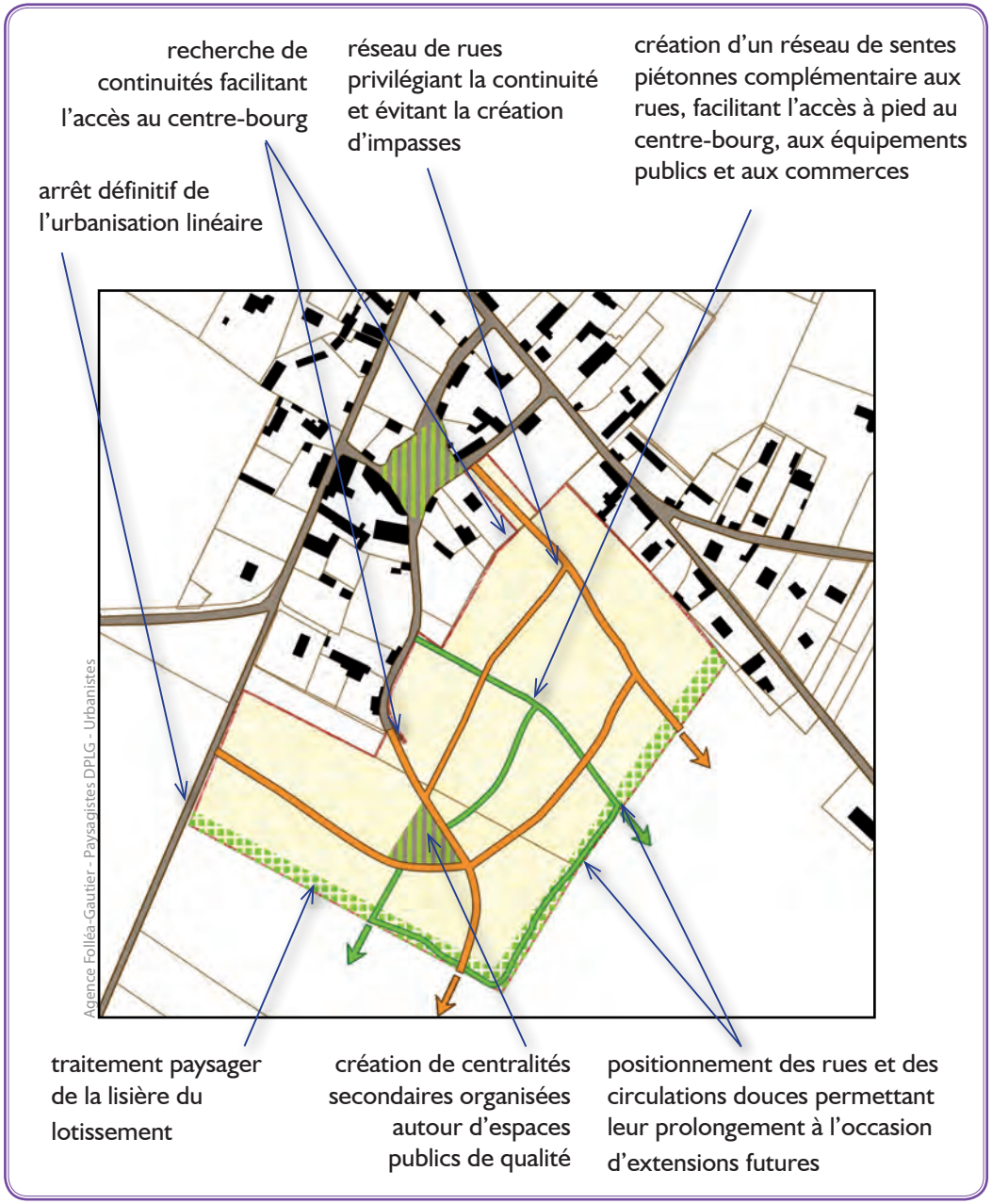

Action 3.3 - Valoriser les relations entre bourgs et fleuve

OBJECTIFS :

- Valoriser les «phares» urbains de Garonne (La Réole, Saint-Macaire, Langon, Castets-en-Dorthe, Caudrot) et leurs façades fluviales
- Valoriser les sites bâtis remarquables et le patrimoine spécifiques à la vallée
- Retrouver un rôle social pour le fleuve

PRINCIPES :

- Retrouver les liens visuels entre bourgs et fleuve et les mettre en scène
- Renforcer et requalifier les accès à la Garonne depuis les bourgs par les circulations douces
- Valoriser les espaces publics en bord de Garonne et renforcer leurs usages
- Valoriser le patrimoine fluvial (quais, cales, bâti,...)
- Développer des animations culturelles en lien avec la Garonne

Secteurs concernés :

Toutes les communes riveraines de Garonne

Acteurs concernés :

Communes et EPCI
SMEAG
DAC, STAP
VNF
Associations (Port Nava'l,...)

Actions engagées / à engager :

ZPPAUP
PLU

La Réole : une relation majestueuse au fleuve à requalifier

Vastes quais dévalorisés par un traitement uniforme en stationnements entre La Réole et la Garonne

Aire de stockage en vis-à-vis du fleuve

Cours d'eau busé en contrebas de la ville

Valorisation des quais de La Réole

Les liaisons piétonnes entre la ville et les quais sont soulignées par les aménagements et par des alignements arborés, dessinant une nouvelle organisation de l'espace des quais. Les points de franchissement de la voie ferrée sont ainsi mis en avant, et la relation de la ville au fleuve magnifiée.

extrait du plan-guide de La Réole,
réalisé dans le cadre de la présente étude : voir p. 94

Des connexions ville-quais à favoriser

Projets de liaisons piétonnes vers les quais dans le cadre du programme «La Réole 2020»

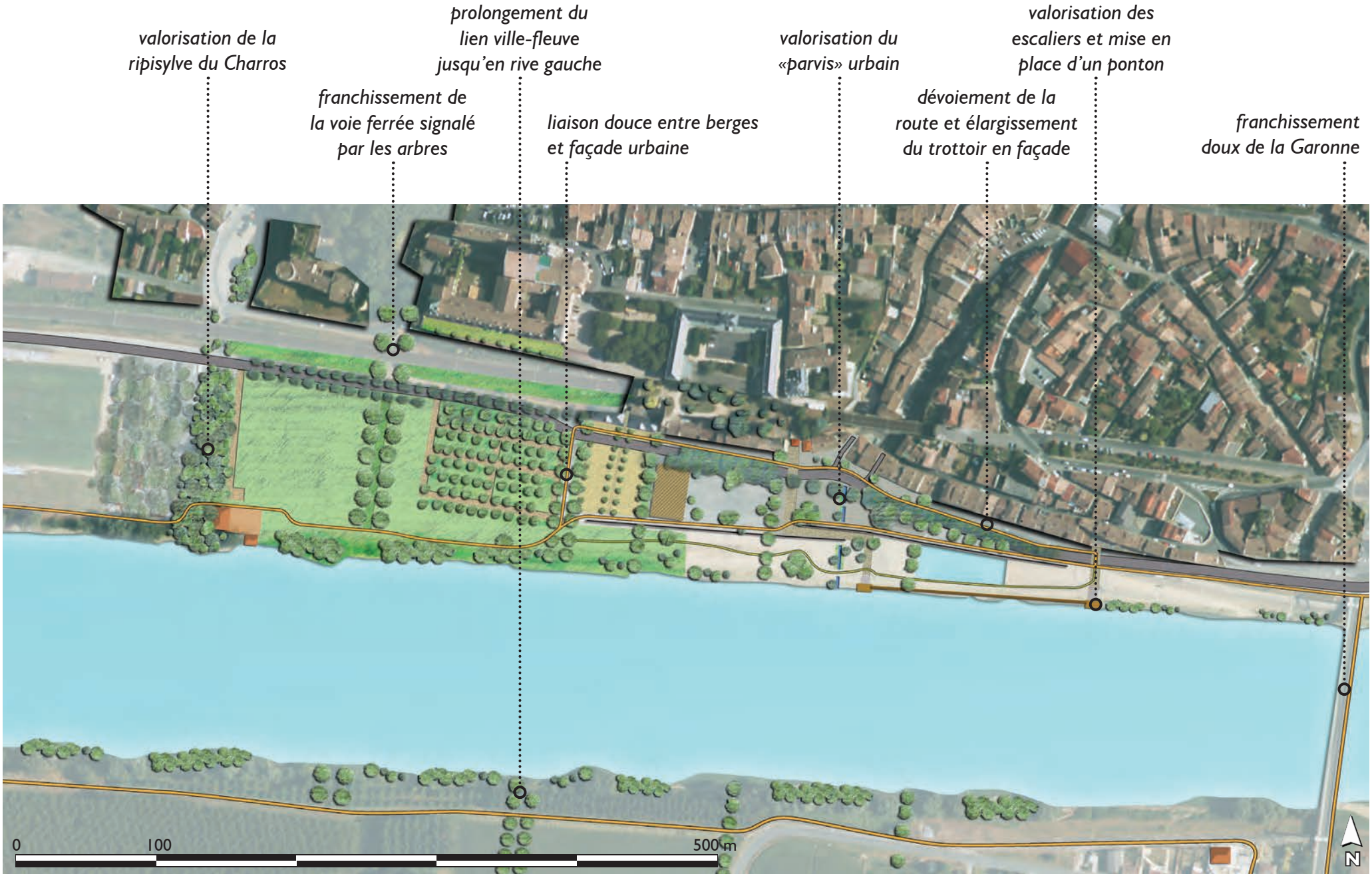
valorisation de la ripisylve du Charros
franchissement de la voie ferrée signalé par les arbres
prolongement du lien ville-fleuve jusqu'en rive gauche
liaison douce entre berges et façade urbaine
valorisation du «parvis» urbain
dévoiement de la route et élargissement du trottoir en façade
valorisation des escaliers et mise en place d'un ponton
franchissement doux de la Garonne
0
100
500 m
N

Synthèse cartographique des orientations et actions

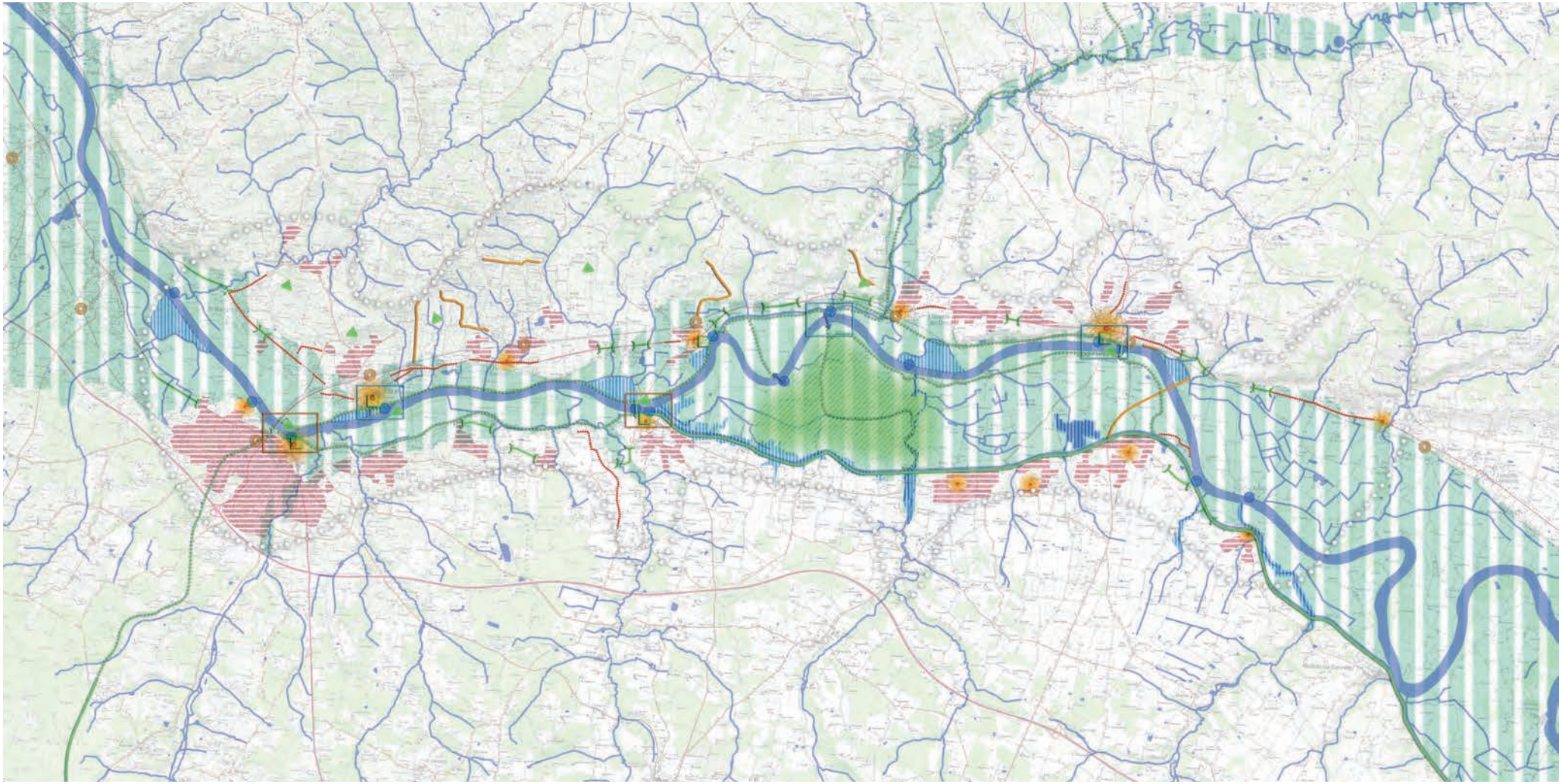

Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes - expertise écologique : Gerea, ingénieurs écologues

Plan de paysage de la vallée de Garonne entre La Réole et Saint-Macaire

Pour une Garonne attractive et vivante

Secteur aval : de Barie à Toulenne

Orientation 1

Donner à voir, à parcourir et à vivre la Garonne

Action 1.1 - Valoriser les points de vue et les vues

Points de vue

Routes-paysage

Action 1.2 - Développer les déplacements doux dans la

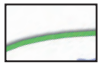
Circulation douce existante

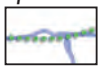
Circulation douce en projet ou à créer

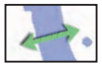
Franchissement doux à créer

Franchissement par bac à créer

Gares

Action 1.3 - Encourager les activités liées au fleuve

Pour mémoire, non cartographié

Action 1.4 - Revaloriser le patrimoine fluvial

Eléments construits à préserver (cales, quais, ponts, écluses...)

Orientation 2

Restaurer les milieux et paysages garonnais

Action 2.1 - Poursuivre la mise en valeur paysagère et écologique de l'eau

Adaptation des pratiques culturales en fond de vallée

Action 2.2 - Améliorer la qualité et la gestion de la ripisylve

Bords de cours d'eau à valoriser

Action 2.3 - Valoriser les paysages agricoles de la vallée

Secteur de polyculture, paysage agricole à protéger

Action 2.4 - Créer des espaces à forte naturalité

Anciennes îles et zones humides potentielles

Orientation 3

Recentrer le développement des villes et villages de la vallée

Action 3.1 - Conforter les centres-villes et -villages

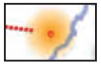
Centre-bourg à intensifier

Action 3.2 - Maîtriser l'urbanisation diffuse

Urbanisation diffuse à requalifier

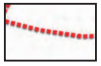
Urbanisation linéaire à stopper et requalifier

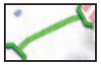
Coupure d'urbanisation à identifier et préserver

Action 3.3 - Valoriser les relations entre bourgs et fleuve

«Phares» urbains des berges de Garonne

Sites-clefs traité dans les plans-guides en partie 2

Autres sites-clefs

Limite du secteur d'étude

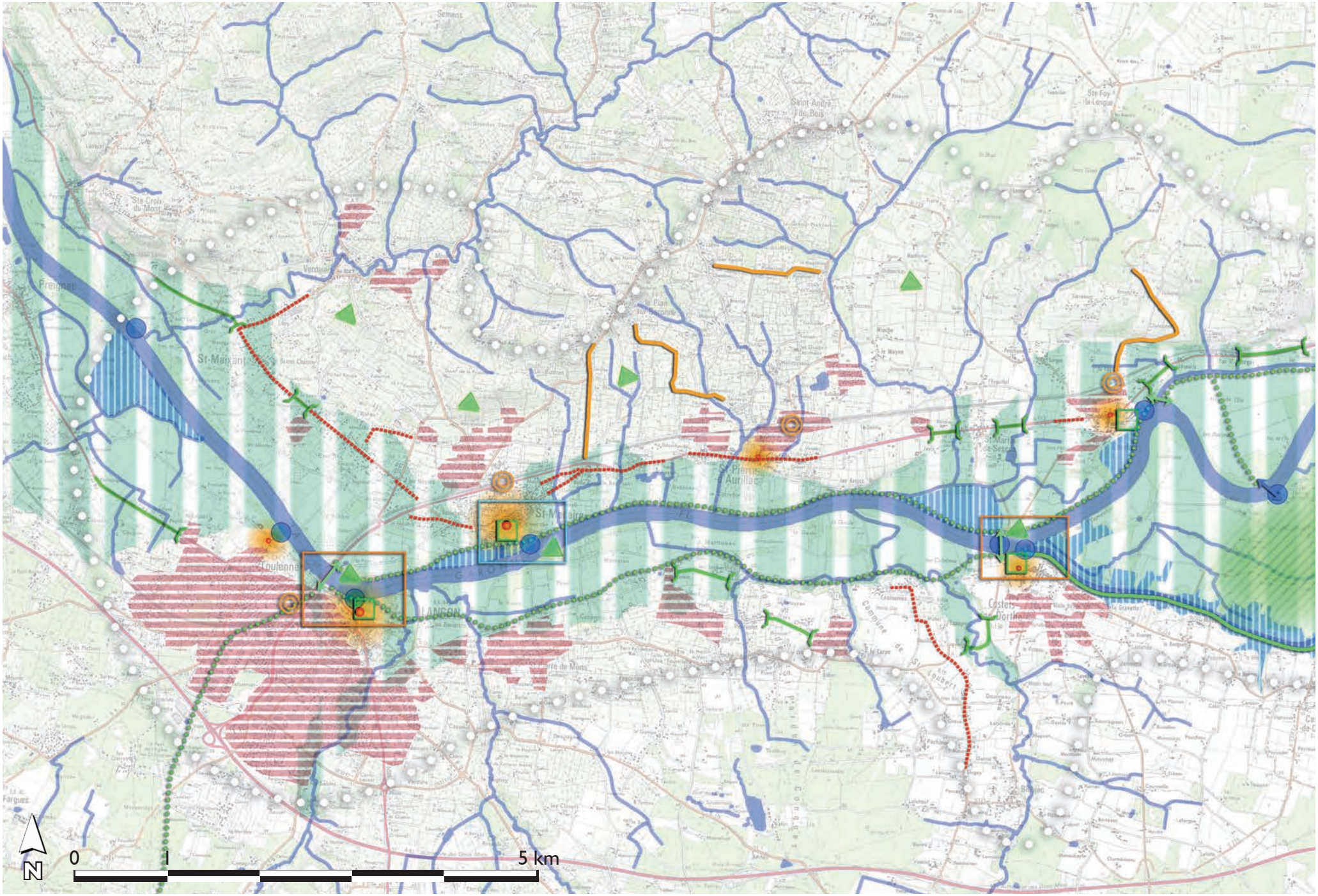
N
0
5 km

Plan de paysage de la vallée de Garonne entre La Réole et Saint-Macaire

Pour une Garonne attractive et vivante

Secteur amont : de Bourdelles à Barie

Orientation 1

Donner à voir, à parcourir et à vivre la Garonne

Action 1.1 - Valoriser les points de vue et les vues

Points de vue

Routes-paysage

Action 1.2 - Développer les déplacements doux dans la

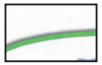
Circulation douce existante

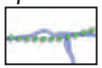
Circulation douce en projet ou à créer

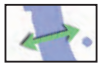
Franchissement doux à créer

Franchissement par bac à créer

Gares

Action 1.3 - Encourager les activités liées au fleuve

Pour mémoire, non cartographié

Action 1.4 - Revaloriser le patrimoine fluvial

Eléments construits à préserver (cales, quais, ponts, écluses...)

Orientation 2

Restaurer les milieux et paysages garonnais

Action 2.1 - Poursuivre la mise en valeur paysagère et écologique de l'eau

Adaptation des pratiques culturales en fond de vallée

Action 2.2 - Améliorer la qualité et la gestion de la ripisylve

Bords de cours d'eau à valoriser

Action 2.3 - Valoriser les paysages agricoles de la vallée

Secteur de polyculture, paysage agricole à protéger

Action 2.4 - Créer des espaces à forte naturalité

Anciennes îles et zones humides potentielles

Orientation 3

Recentrer le développement des villes et villages de la vallée

Action 3.1 - Conforter les centres-villes et -villages

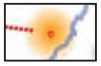
Centre-bourg à intensifier

Action 3.2 - Maîtriser l'urbanisation diffuse

Urbanisation diffuse à requalifier

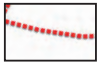
Urbanisation linéaire à stopper et requalifier

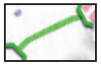
Coupure d'urbanisation à identifier et préserver

Action 3.3 - Valoriser les relations entre bourgs et fleuve

«Phares» urbains des berges de Garonne

Sites-clefs traité dans les plans-guides en partie 2

Autres sites-clefs

Limite du secteur d'étude

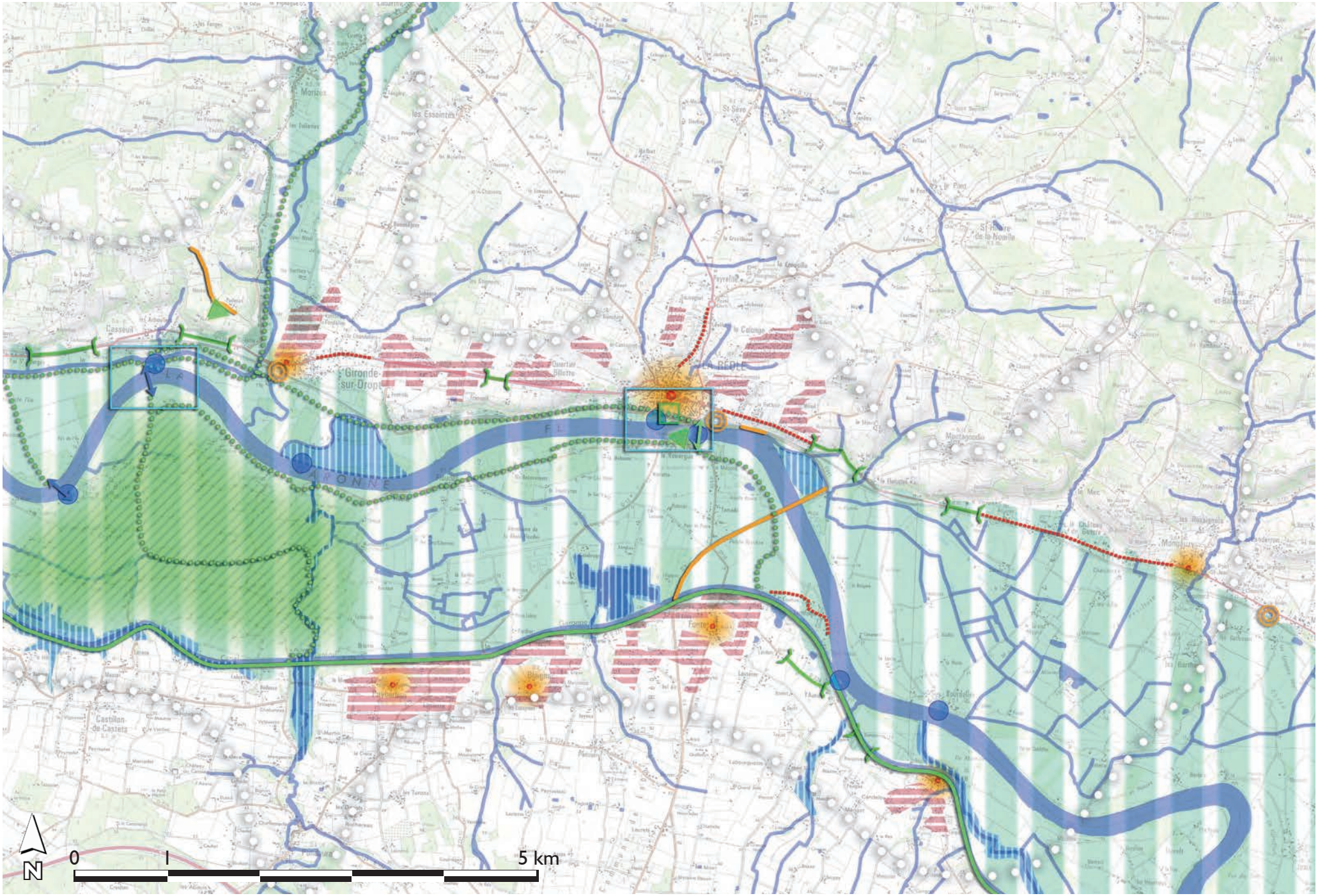
N
0
5 km

La traduction aux documents d'urbanisme : SCOT et PLU

Le diagnostic

Il peut utilement nourrir les Rapports de Présentation, en situant la commune dans un contexte plus large dans le cas d'un PLU, et en éclairant les spécificités du paysage garonnais dans le cas du SCOT. Il fournit une base argumentaire pour défendre des projets de développement pertinents.

Les orientations

Elles sont susceptibles d'être reprises dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT et des PLU.

Les actions

Elles peuvent être traduites localement sous la forme d'orientations particulières d'aménagement dans le cadre des PLU. La carte des orientations et actions a vocation à être intégrée au SCOT.

Les plans-guides

Ils proposent des projets de mise en valeur des paysages de Garonne sur les sites clefs : leurs principes peuvent être repris par des orientations particulières d'aménagement. Ces secteurs stratégiques des territoires communaux méritent en effet une attention particulière, et les principes définis dans ces plans-guides peuvent se traduire dans les documents graphiques du règlement.

Le règlement écrit

Il définit notamment les occupations du sol interdites et admises sous conditions et l'implantation des constructions (art. 6). Il peut également définir, entre autres, des obligations en matière d'espaces libres et de plantations (art. 13).

Le règlement graphique

Il permet de définir spatialement les périmètres dans lesquels s'appliquent ces règles.

Les orientations particulières d'aménagement

Elles permettent de traduire certaines orientations stratégiques de façon pré-opérationnelle. Elles s'expriment souvent par des schémas d'aménagement, voire par des esquisses, qui permettent d'exprimer clairement les intentions des élus. Ces documents permettent d'encadrer de façon plus complète l'aménagement de certains espaces clefs de la commune.

Les zones de préemption

Elles offrent à la commune la possibilité de réserver des espaces pour des aménagements futurs, et donc de prévoir des projets sur le long terme en fonction des situations foncières.

La traduction aux documents d'urbanisme - Orientation 1

		SCOT		Plan Local d'Urbanisme			
		PADD	DOO	PADD	Règlement écrit	Règlement graphique	Schémas d'orientation
Orientation 1 - Donner à voir, à parcourir et à vivre la Garonne		X		X			
Action 1.1 - Valoriser les points de vue et les vues		X		X			
	Préserver les abords des routes-paysages en limitant leur constructibilité		X			zones A et N	
	Identifier et préserver des cônes de vue par la gestion de la présence boisée (ripisylves, peupleraies)				art. 13		
	Mettre en scène les parcours et points de vue sur les coteaux		X	définition des parcours		emprises réservées	X
	Valoriser les bords de route pour améliorer la perception des paysages de la vallée : points d'arrêt soigneusement conçus et réalisés			définition des sites à valoriser	art. 13	emprises réservées	X
	Adapter les équipements routiers sur les itinéraires de découverte (suppression ou limitation des panneaux et enseignes, des glissières métalliques et GBA, des ronds-points,...)						
	Poursuivre la valorisation des sites et éléments patrimoniaux liés au fleuve				art. 11		X
	Valoriser les traversées des bourgs ponctuant les routes principales				art. 6 ; art. 11		X
	Gérer le végétal d'accompagnement de la route dans des dispositions adaptées et douces : choix d'essences adaptées au contexte, taille douce, maintien des vues,...				art. 13		

		SCOT		Plan Local d'Urbanisme			
		PADD	DOO	PADD	Règlement écrit	Règlement graphique	Schémas d'orientation
Action 1.2 - Développer les déplacements doux dans la vallée		X		X			
	Constituer un réseau de circulation douces confortables dans la vallée (cheminements piétons, pistes cyclables, pistes équestres...), à usage touristique mais aussi quotidien		X			emprises réservées	
	Profiter de la présence du réseau des digues pour développer des itinéraires de promenade		X	définition des parcours		emprises réservées	
	Assurer les connexions au réseau départemental de pistes cyclables (piste Roger Lapébie, voie verte...)			définition des parcours		emprises réservées	
	Créer des connexions vélo-train au niveau des gares en activité en encourageant le développement de points de location de vélos						
	Développer le réseau de fermes équestres				art. 13	emprises réservées	
	Développer le réseau d'étapes-vélo				art. 13	emprises réservées	
	Mettre en place des aires de stationnement relais (gares, entrées de bourgs)				art. 12	emprises réservées	
	Encourager le développement de la navigation fluviale (promenades en bateau, traversées en bac...)						
	Assurer des franchissements agréables et sécurisés des grandes infrastructures pour les circulations douces (voie ferrée, RD1113,...)			définition des points de passage		emprises réservées	X
	Mettre en valeur les itinéraires de découverte, notamment dans la traversée de secteurs de grandes cultures : plantations d'alignements, de haies…			définition des parcours	art. 13		
	Communiquer autour du concept «vallée-vélo» dans un cadre Garonnais élargi						
Action 1.3 - Encourager les activités liées au fleuve		X		X			
	Mettre en place des sites d'accueil proches du fleuve : guinguettes, aires de pique-nique, scènes culturelles et festives,...				art. 13	emprises réservées	X
	Encourager les usages locaux autour du fleuve : navigation,…						
	Encourager la tenue d'événements festifs et culturels dans un cadre Garonnais élargi						
	Développer la pédagogie autour de l'histoire du fleuve						
Action 1.4 - Revaloriser le patrimoine fluvial construit		X		X			
	Identifier et protéger le patrimoine construit aux documents d'urbanisme				art. 11		
	Proposer de nouveaux usages pour les constructions patrimoniales (maisons éclusières, hangars surélevés,...)		X		art. 2 ; art. 11	emprises réservées	
	Valoriser les ponts et faciliter leur traversée par les modes de déplacement doux		X			emprises réservées	X
	Mettre en place des circuits de découverte du patrimoine		X	définition des parcours			
	Encourager les recherches pour localiser et remettre à jour le patrimoine oublié						
	Développer la pédagogie sur ces sites clefs (mise en place de panneaux explicatifs)						

La traduction aux documents d'urbanisme - Orientation 2

		SCOT		Plan Local d'Urbanisme			
		PADD	DOO	PADD	Règlement écrit	Règlement graphique	Schémas d'orientation
Orientation 2 - Restaurer les milieux et paysages garonnais		X		X			
Action 2.1 - Poursuivre la mise en valeur paysagère et écologique de l'eau		X		X			
	Encourager l'agriculture raisonnée ou biologique pour limiter les pollutions par les produits phytosanitaires						
	Lutter contre l'érosion sur les coteaux pour minimiser la turbidité de l'eau : préservation et replantation de haies, enherbement des aires de retournement, adaptation des pratiques viticoles,…				art. 13	EBC	
	Encourager le maintien de ripisylves et de bandes enherbées au bord des cours d'eau pour filtrer les eaux de ruissellement				art. 13	EBC	
	Protéger les prairies naturelles en fonds de vallées et encourager leur redéveloppement					zones N	
Action 2.2 - Améliorer la qualité et la gestion de la ripisylve		X		X			
	Mettre en place une gestion fine de la végétation des berges						
	Favoriser les espèces spontanées : les saules, le peuplier noir, le frêne, l'orme, l'aulne glutineux…				art. 13		
	Limiter l'importance des espèces indésirables en bords de cours d'eau (érable negundo, peupliers de cultures), les proscrire en tant que plantations dans le cadre d'un aménagement				art. 13		
	Préconiser un recul minimum des cultures par rapport aux berges		X				
	Assurer des ouvertures physiques et visuelles sur le fleuve (fenêtres paysagères répertoriées)						X
	Proposer des services de conseil et d'aide aux particuliers riverains pour l'entretien des berges (affluents)						
	Concilier les objectifs environnementaux et l'accueil du public en bords de cours d'eau						

		SCOT		Plan Local d'Urbanisme			
		PADD	DOO	PADD	Règlement écrit	Règlement graphique	Schémas d'orientation
Action 2.3 - Valoriser les paysages cultivés de la vallée		X		X			
	Recréer des pâtures et des prairies de fauche						
	Promouvoir les méthodes culturales durables (agriculture biologique et raisonnée, agroforesterie, semis directs sous couvert)						
	Développer les structures végétales arborées dans l'espace agricole				art. 13	EBC	
	Préserver la polyculture (Barie, Bassanne) et l'encourager						
	Encourager des pratiques populicoles favorables en termes de biodiversité						
	Renforcer la présence des bandes enherbées en limites de cultures						
	Préserver et renforcer le réseau des chemins de promenade			définition des parcours		emprises réservées	
	Développer l'agritourisme						
Action 2.4 - Créer des espaces à forte naturalité		X		X			
	Recréer des forêts alluviales en laissant s'effectuer certaines dynamiques végétales naturelles (processus d'enfrichement)					emprises réservées, EBC	
	En secteur humide (fonds de vallons par exemple) favoriser la reconversion de prairies semées vers des prairies naturelles humides						
	Protéger les plages et îles de graviers en formation		X			zones N	
	Valoriser les anciennes îles et les bras morts		X			zones N	
	Développer des actions pédagogiques et de communication dans ces sites						
	Mettre en œuvre des principes de gestion favorables à la biodiversité (ripisylves : cf action 2.2)						

La traduction aux documents d'urbanisme - Orientation 3

		SCOT		Plan Local d'Urbanisme			
		PADD	DOO	PADD	Règlement écrit	Règlement graphique	Schémas d'orientation
Orientation 3 - Recentrer le développement des villes et villages de la vallée		X		X			
Action 3.1 - Conforter les centres-villes et -villages		X		X			
	Poursuivre la valorisation des espaces publics				art. 13		X
	Revitaliser les pôles urbains autour des gares				X		
	Favoriser la mise en place de circulations douces dans les centres			définition des parcours		emprises réservées	X
	Relocaliser les équipements de services et de commerces au cœur des bourgs				art. 2	emprises réservées	X
	Poursuivre les efforts de réhabilitation du patrimoine architectural et urbain				art. 11, art. 13		
	Relier l'urbanisation diffuse existante et les équipements avec les centres-bourgs par des circulations douces			définition des parcours		emprises réservées	
	Freiner le développement de nouvelles zones commerciales hors centres-bourgs		X			X	
	Rendre payant le stationnement en zones commerciales excentrées						
Action 3.2 - Maîtriser l'urbanisation diffuse		X		X			
	Protéger l'espace agricole		X			zones A	
	Stopper l'urbanisation linéaire au fil des routes					X	
	Identifier et préserver les coupures d'urbanisation		X	définition des espaces à protéger		zones A ou N	
	Renforcer la qualité paysagère, urbaine et environnementale des extensions				X	X	
	Revaloriser les entrées de bourgs		X	définition des secteurs à valoriser	X		X
	Mettre en œuvre des réflexions et projets spécifiques sur les quartiers diffus : selon les cas, renforcement du caractère rural ou renforcement du caractère urbain				X		X
Action 3.3 - Valoriser les relations entre bourgs et fleuve		X		X			
	Retrouver les liens visuels entre bourgs et fleuve et les mettre en scène				art. 11, art. 13	X	X
	Renforcer et requalifier les accès à la Garonne depuis les bourgs par les circulations douces			définition des parcours	art. 13	emprises réservées	X
	Valoriser les espaces publics en bord de Garonne et renforcer leurs usages				art. 13	emprises réservées	X
	Valoriser le patrimoine fluvial (quais, cales, bâti,...)				art. 13		
	Développer des animations culturelles en lien avec la Garonne						

Illustration des actions *- Trois plans-guides*

Les trois plans-guides qui suivent formalisent des propositions sur trois sites clefs du fleuve. Ils permettent à la fois de définir des orientations sur ces sites d'enjeux majeurs, mais aussi d'illustrer les principes d'actions portés par l'étude. D'autres plans-guides mériteront d'être réalisés sur d'autres sites clefs du territoire, par exemple à Langon et à Castets-en-Dorthe.

Les sites de Saint-Macaire, de La Réole et de l'écluse ici développés permettent d'aborder les problématiques majeures définies par le diagnostic et confirmées lors des entretiens. De plus, ces sites font déjà l'objet de dynamiques de projets qui méritent d'être accompagnées pour favoriser la concrétisation des actions et leur développement dans le cadre d'une charte paysagère à venir.

*** Saint-Macaire**

enjeux à traiter :

- maîtrise de l'étalement urbain
- développement excessif du peuplier (covisibilité inexistante avec le fleuve et Langon, façade urbaine dissimulée par les plantations)
- maintien de l'agriculture dans la vallée
- aménagement de liaisons douces dans la vallée
- aménagement d'espaces publics en zone inondable
- navigation fluviale

opportunités offertes par le site :

- site bâti patrimonial majeur, façade fluviale de grande qualité, attractivité touristique
- projet associatif de réhabilitation du port
- maîtrise partielle du foncier par la commune dans la vallée
- chemin de halage préservé

*** site de l'écluse**

enjeux à traiter :

- traitement des berges et de l'accessibilité des cours d'eau
- développement excessif des peupleraies (monoculture quasi-omniprésente sur le méandre de Casseuil)
- revalorisation du patrimoine fluvial
- confortement d'une agriculture diversifiée sur les deux rives
- gestion adaptée des ripisylves

opportunités offertes par le site :

- patrimoine fluvial (écluse) et bâti (magasin) à revaloriser
- position stratégique pour le réseau des pistes cyclables

*** La Réole**

enjeux à traiter :

- maîtrise de l'étalement urbain et intensification du centre-ville
- revalorisation du patrimoine fluvial
- requalification des axes routiers
- aménagement de circulations douces
- navigation fluviale

opportunités offertes par le site :

- site bâti patrimonial majeur, façade fluviale de grande qualité
- projet en cours «La Réole 2020», candidature «ville d'art et d'histoire»
- activités existantes sur le port (marchés, foires)

Plan-guide pour la valorisation du site bâti de Saint-Macaire

- Action 1.1 - Valoriser les points de vue et les vues
- Action 1.2 - Développer les déplacements doux dans la vallée
- Action 1.3 - Encourager les activités liées au fleuve
- Action 2.2 - Améliorer la qualité et la gestion de la ripisylve
- Action 2.3 - Valoriser les paysages agricoles de la vallée
- Action 2.4 - Créer des espaces à forte naturalité
- Action 3.1 - Conforter les centres-villes et -villages
- Action 3.3 - Valoriser les relations entre bourgs et fleuve

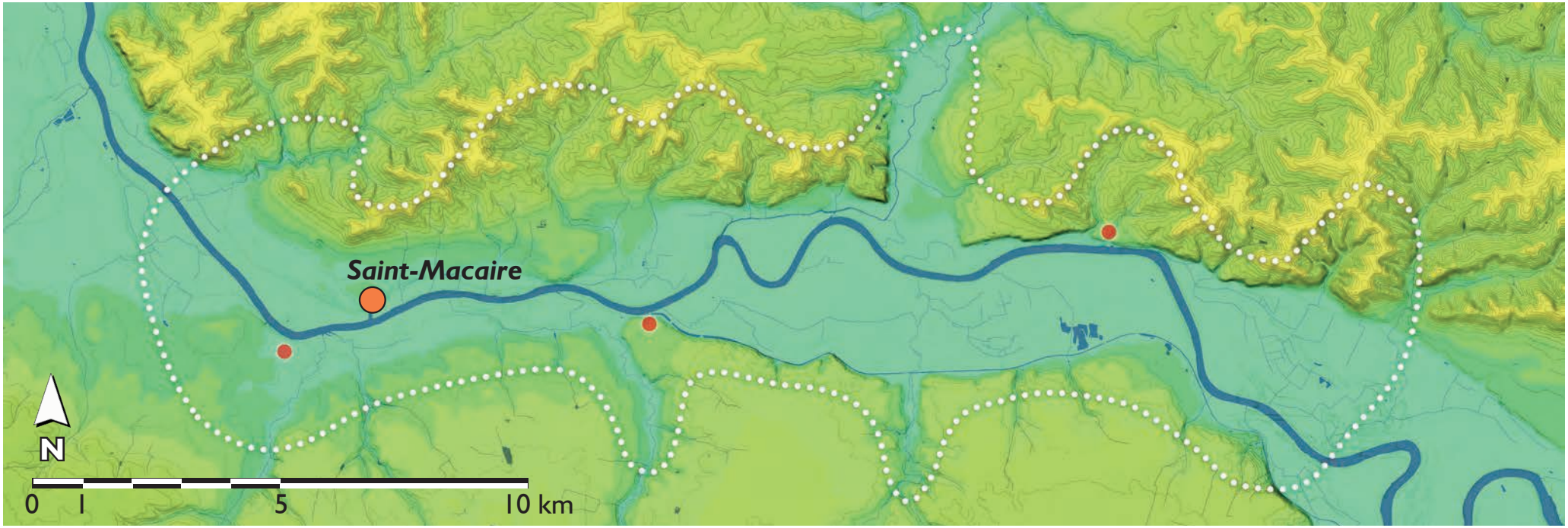

Un site bâti de grande qualité au patrimoine architectural exceptionnel

La situation de Saint-Macaire à l'époque médiévale, à l'aplomb de la Garonne et sur un secteur soumis à l'influence de la marée, lui a conféré un statut important : les remparts et les bâtiments médiévaux témoignent aujourd'hui encore de ce prestige, bien que le fleuve se soit éloigné de la ville.

Les remparts confèrent à la ville une silhouette majestueuse

Les espaces pâturés offrent en hiver des vues très dégagées

Une présence boisée importante qui dissimule Saint-Macaire

Aujourd'hui, ce patrimoine est trop souvent invisible, dissimulé par les peupleraies ou les boisements des berges : le lien entre ville et Garonne est très difficilement lisible.

Vue depuis la Garonne

Vue depuis la rive gauche

Vue depuis le port

Un fleuve qui reste discret depuis la ville

Depuis le sommet des remparts, le passage de la Garonne se lit à peine : bien qu'elle ait façonné ce territoire et permis la prospérité de Saint-Macaire, elle est aujourd'hui reléguée à un discret arrière-plan, camouflé par les multiples rideaux végétaux.

Les boisements font également écran aux vues du sommet des remparts

Deux dégagements à retrouver pour valoriser la façade

Deux vues majeures sur la ville semblent importantes à retrouver et à mettre en scène :

- la perception frontale des remparts, constituant le «socle patrimonial» de Saint-Macaire

- la covisibilité entre la ville et le port du XIXème siècle, en bord de fleuve.

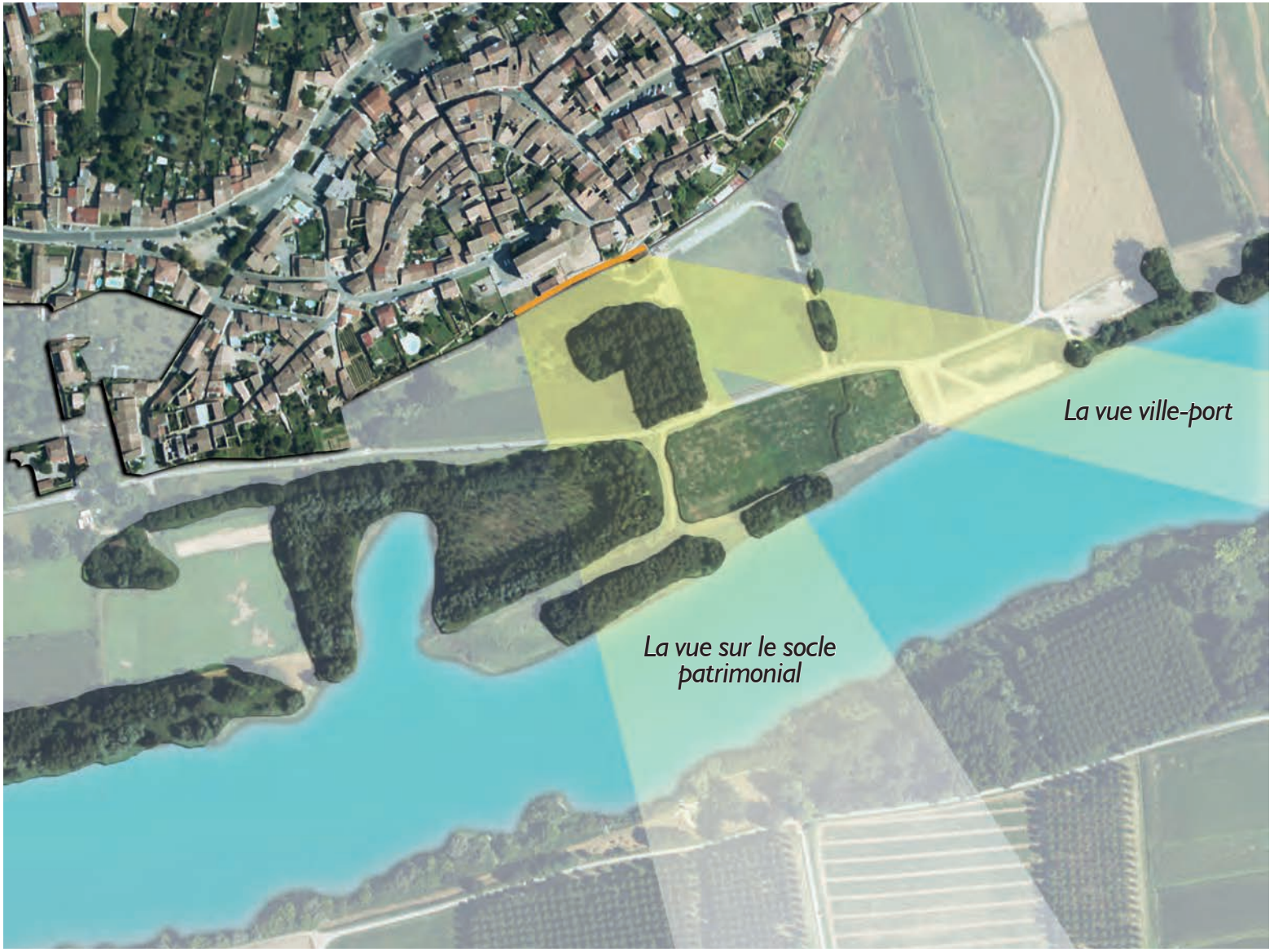

Boisements et cônes de vue à dégager

Des pâtures ouvertes qui redonnent à voir les remparts

Les paysages de bords de Garonne présentaient autrefois un aspect bocager, encore bien présent dans la mémoire collective : en retrouvant, au pied des remparts, un paysage de prairies et de haies, on ouvre tout autant les vues que les usages.

En plus de la valorisation de la façade, la trame bocagère mise en place permet d'intégrer divers éléments de programme souhaités par la commune : étang de pêche, city-stade, parc de stationnement pour bus.

L'extension des jardins familiaux, l'implantation d'un pré-verger diversifient le paysage offert aux promeneurs empruntant la piste cyclable.

Les boisements alluviaux sont partiellement préservés : quelques ouvertures assurent la création de vues, mais aussi le maintien d'espaces naturels riches (prairies naturelles).

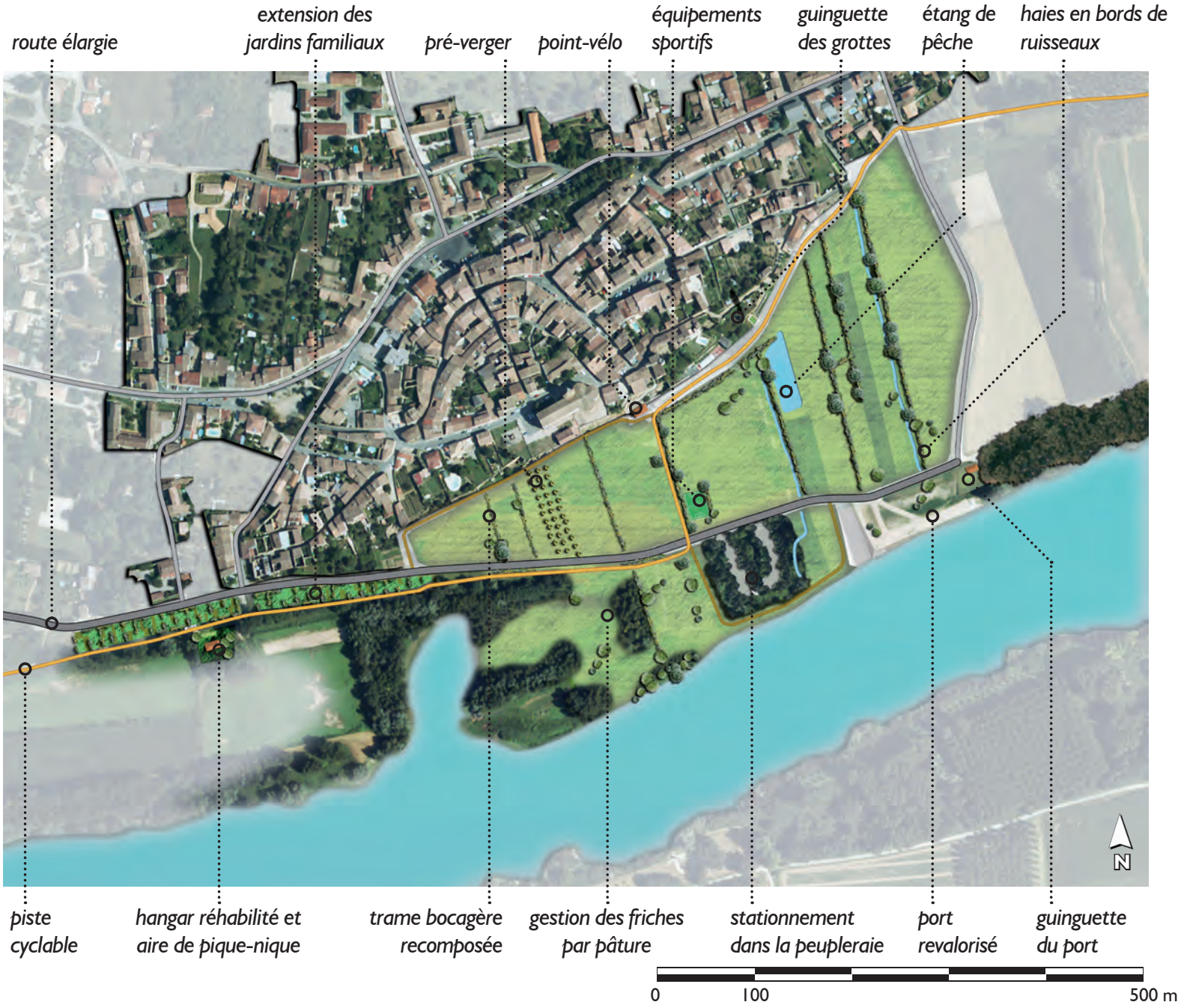

Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes - expertise écologique : Gerea, ingénieurs écologues

Des bords de Garonne accueillants qui valorisent le site bâti

vue des remparts depuis les berges, avant et après projet

Plus ouverts, plus accessibles : les bords de Garonne s'offrent plus facilement aux promeneurs et valorisent l'architecture de Saint-Macaire.

la plantation de haies redessine une structure bocagère

le pâturage assure l'ouverture des paysages du fond de vallée

la piste cyclable permet la découverte de la vallée

l'accès aux berges est facilité par des cheminements directs

Situation foncière :

- une grande partie des terrains est propriété de la commune ;
- l'ancienne île délimitée par le chenal du port appartient à un privé (des accords de gestion pourraient être envisagés) ;
- une partie des berges est propriété de VNF

Evaluation du projet au vu des 5 critères du développement durable :

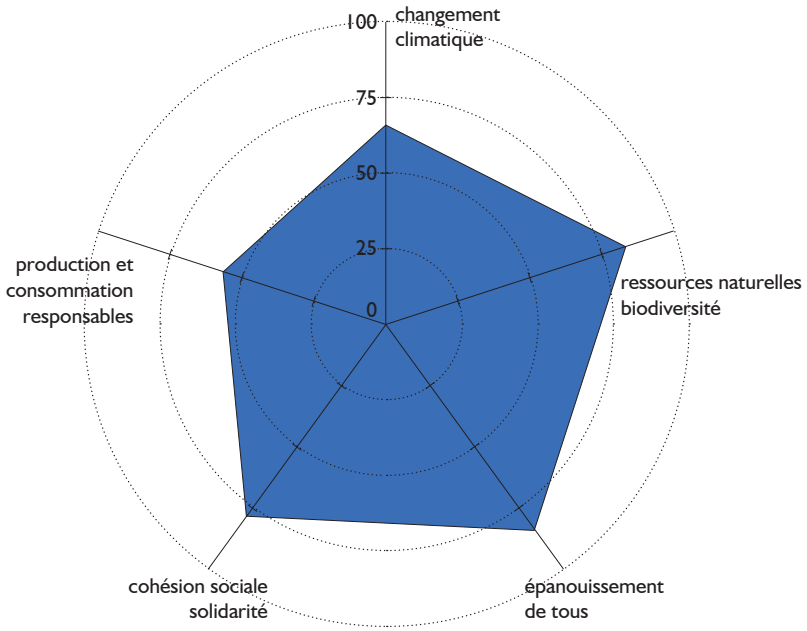

- Plantation de haies et de fruitiers
- Préservation de boisements alluviaux et ripisylves
- Mise en place de prairies pâturées
- Extension des jardins familiaux

Chiffrage estimatif

préalable aux travaux	
installation de chantier	40 000
fauchage, clôtures, mise en pâture	100 000
terrassement / mise à niveau	100 000
voirie cheminement	
élargissement ponctuel de la chaussée	200 000
création des pistes cyclable	84 000
création chemin	18 000
place - stationnement	
création du parking	350 000
création d'un étang	100 000
plantations	
plantations de haies	50 000
plantation verger	17 000
eclairage	80 000
total aménagement + 10%imprévus	1 252 900
constructions	
hangar réhabilitation	100 000
jardin potagers (abris)	20 000
guinguette	150000

Plan-guide pour la valorisation du site de l'écluse

- Action 1.1 - Valoriser les points de vue et les vues
- Action 1.2 - Développer les déplacements doux dans la vallée
- Action 1.3 - Encourager les activités liées au fleuve
- Action 2.2 - Améliorer la qualité et la gestion de la ripisylve
- Action 2.3 - Valoriser les paysages agricoles de la vallée
- Action 3.3 - Valoriser les relations entre bourgs et fleuve

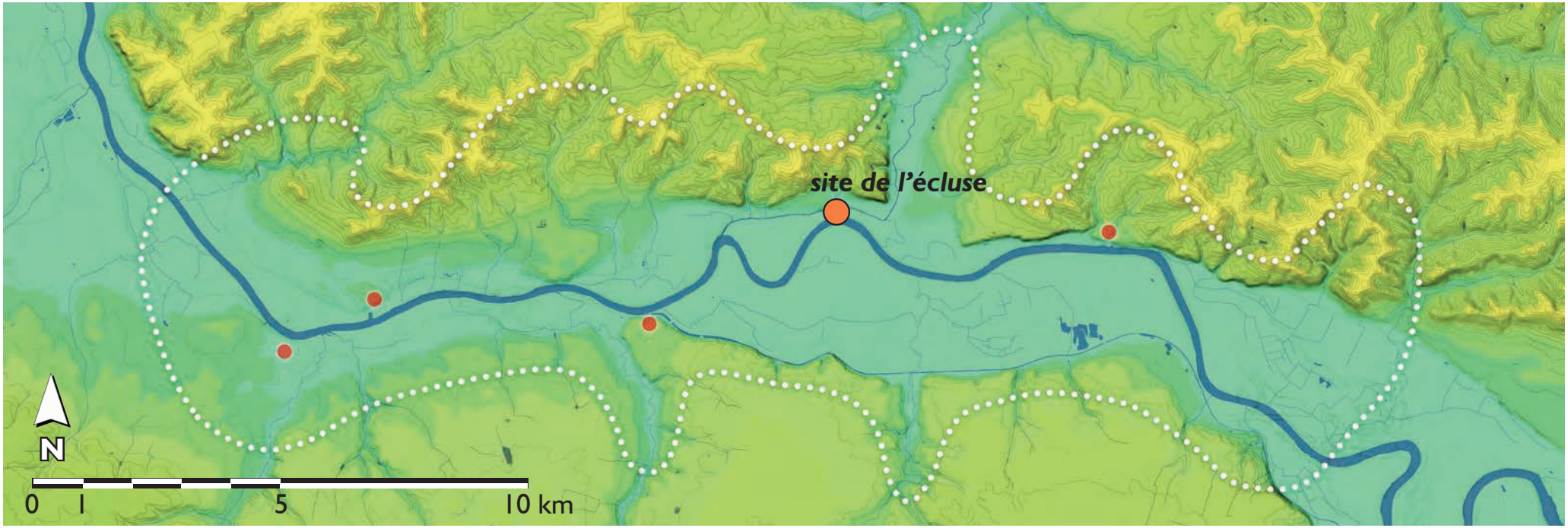

Un site patrimonial de grande qualité, mais peu visible et peu accessible

Reliant Garonne et Dropt au droit de Casseuil, une écluse monumentale constitue ici un élément patrimonial précieux, associé à un bâtiment de pierre bien préservé : le magasin de l'éclusier. Isolés entre cultures et peupleraies, ces constructions, entourées d'un petit site de nature discret, restent aujourd'hui difficilement accessibles.

Le magasin de l'éclusier

La retenue sur le Dropt en aval de l'écluse

Le franchissement de l'écluse

Le magasin et sa rampe d'accès ; la peupleraie en arrière-plan

L'écluse, aujourd'hui fermée

Au droit de l'écluse, le lit du fleuve est constitué de hauts-fonds rocheux

Une gestion des berges à améliorer pour révéler le site

Disparition de l'écluse derrière l'écran boisé des berges

Paysage de qualité face à l'écluse, grâce à une gestion des berges par la pâture

Cabane de pêcheur en rive gauche du Dropt : les quelques sites accessibles révèlent la qualité des paysages des berges

Un site inscrit dans un réseau de circulations douces à enrichir

Le réaménagement du site de l'écluse prend tout son sens s'il s'inscrit dans le réseau de circulations douces en cours de développement sur le secteur : bien connecté aux pistes cyclables et associé à un franchissement du fleuve, il peut devenir le coeur des circuits de découverte de la vallée.

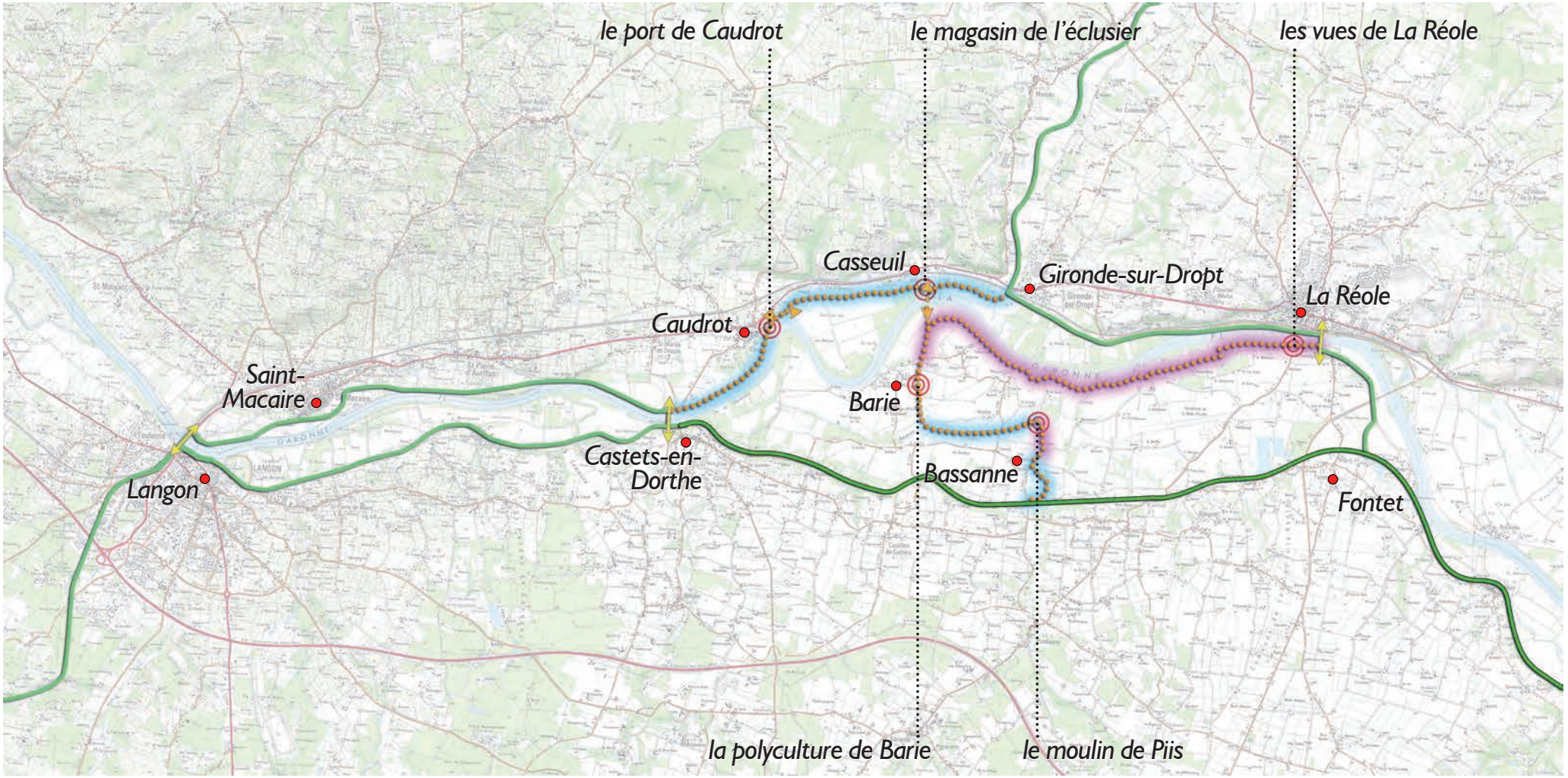

Un pôle de connexions à créer et à valoriser

Afin de faire du site de l'écluse un lieu privilégié de découverte des paysages de Garonne, il est primordial de le rendre accessible : continuité des pistes cyclables, franchissement du Dropt par passerelle, franchissement de la Garonne par bac.

Trois axes permettent ensuite de valoriser ce site :

- valorisation du patrimoine construit lié au fleuve (écluse et magasin) ;

- développement des activités de loisirs et sportives (guinguette, canoë) ;

- préservation des sites de nature (ripisylves et boisements alluvaux).

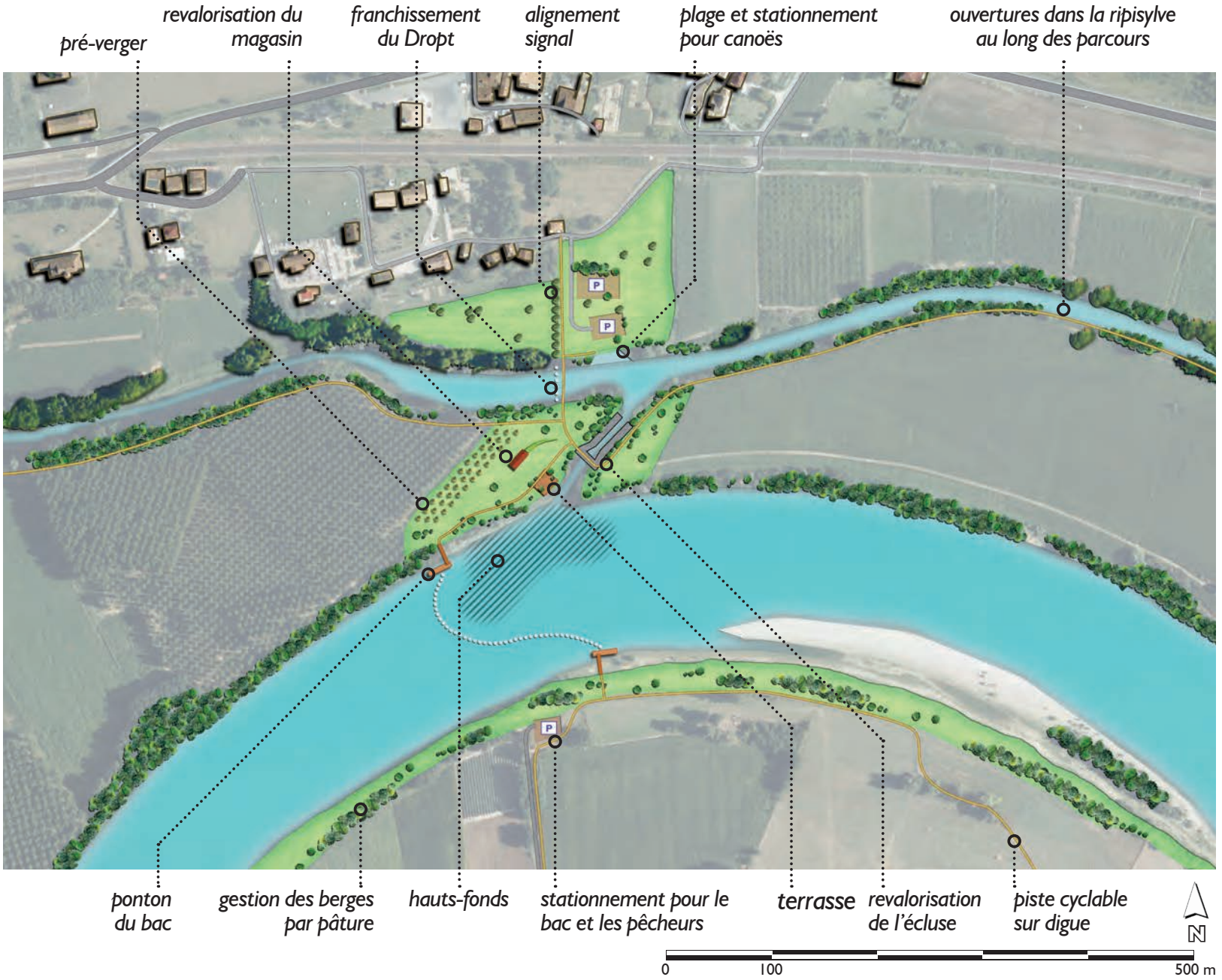

Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes - expertise écologique : Gerea, ingénieurs écologues

Un lieu de vie au contact du fleuve

vue du site de l'écluse, avant et après projet

Le site du magasin de l'éclusier, plus accessible et ouvert sur le fleuve, devient un lieu de contact privilégié avec la Garonne.

la gestion des berges par pâturage assure l'ouverture du paysage

les cheminements doux permettent de parcourir la vallée

une terrasse accueille le public, les événements festifs et culturels

la ripisylve est maintenue, mais les vues s'ouvrent sur le fleuve

la maison de l'éclusier devient un lieu de vie et d'animation

Situation foncière :

Terrain privé, acquisition possible par la commune.

Evaluation du projet au vu des 5 critères du développement durable :

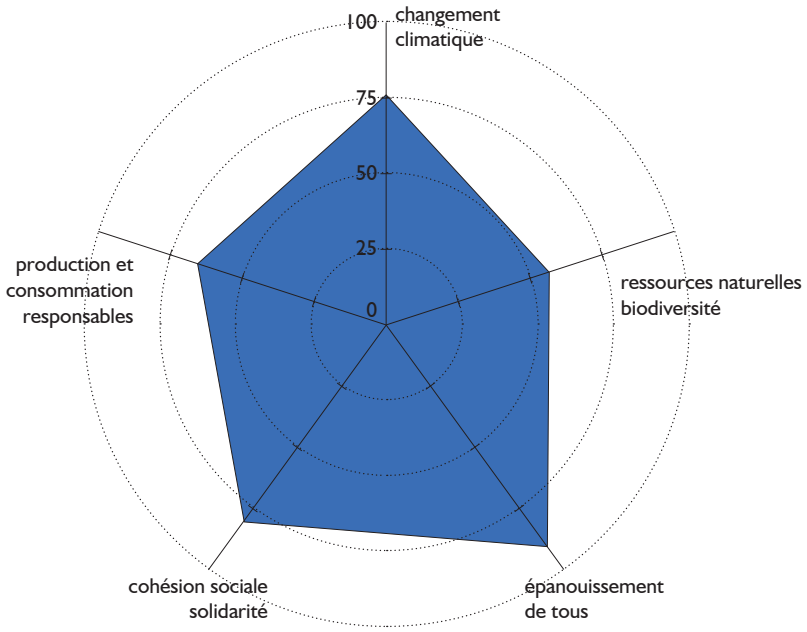

- Gestion de la ripisylve et plantation de fruitiers
- Développement des circulations douces
- Accessibilité simplifiée des sites de nature

Chiffrage estimatif

préalable aux travaux	
installation de chantier	40 000
fauchage des terrains, nivellement	80 000
voirie cheminement	
création des pistes cyclable	72 000
accès parking	40 000
place - stationnement	
création du parking	105 000
terrasse bois	100 000
plantations	
arbres haute tige	17 500
restructuration de la ripisylve	7 500
eclairage	80 000
création d'une passerelle 30m	200 000
total aménagement + 10%imprévus	816 200
constructions	
réhabilitation magasin (100m²)	150 000

Plan-guide pour la valorisation de la façade fluviale de La Réole

- Action 1.1 - Valoriser les points de vue et les vues
- Action 1.2 - Développer les déplacements doux dans la vallée
- Action 1.3 - Encourager les activités liées au fleuve
- Action 2.2 - Améliorer la qualité et la gestion de la ripisylve
- Action 3.1 - Conforter les centres-villes et -villages
- Action 3.3 - Valoriser les relations entre bourgs et fleuve

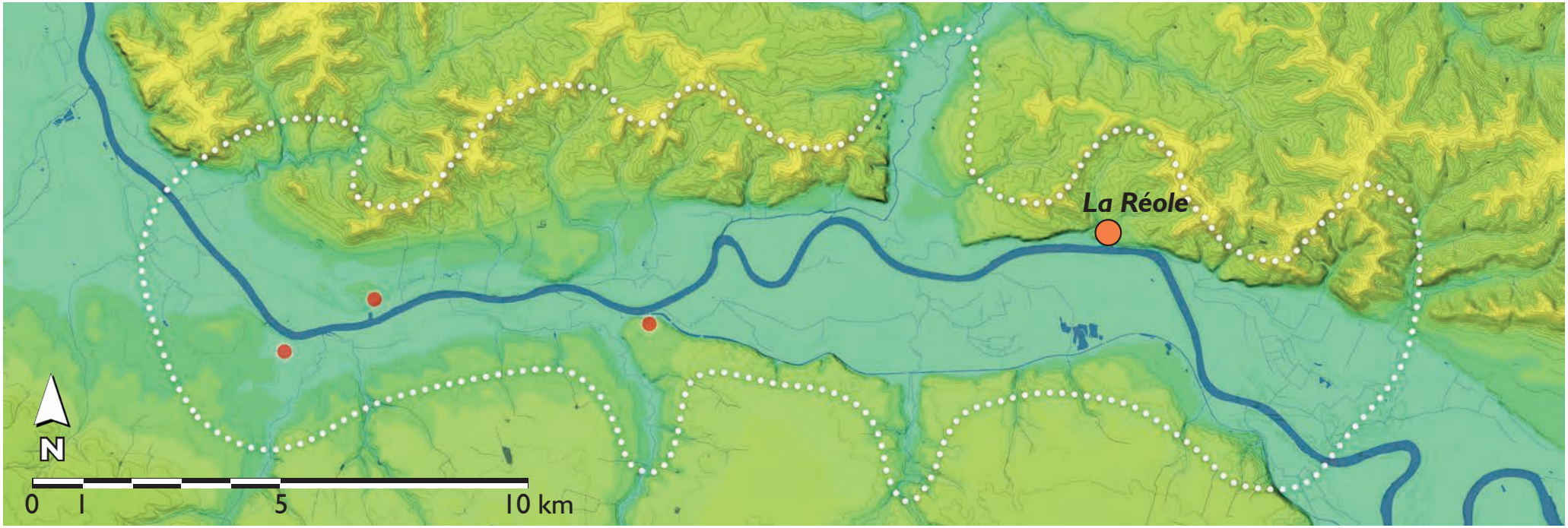

Une façade bâtie fluviale patrimoniale remarquable

La Réole s'impose comme un site urbain phare de la vallée de Garonne par la qualité de sa façade fluviale. Le château des Quat'Sos, le Prieuré, le lycée Jean Renou, les maisons médiévales... organisent le front bâti en séquences architecturales distinctes, offrant une silhouette variée et riche au-dessus de la Garonne.

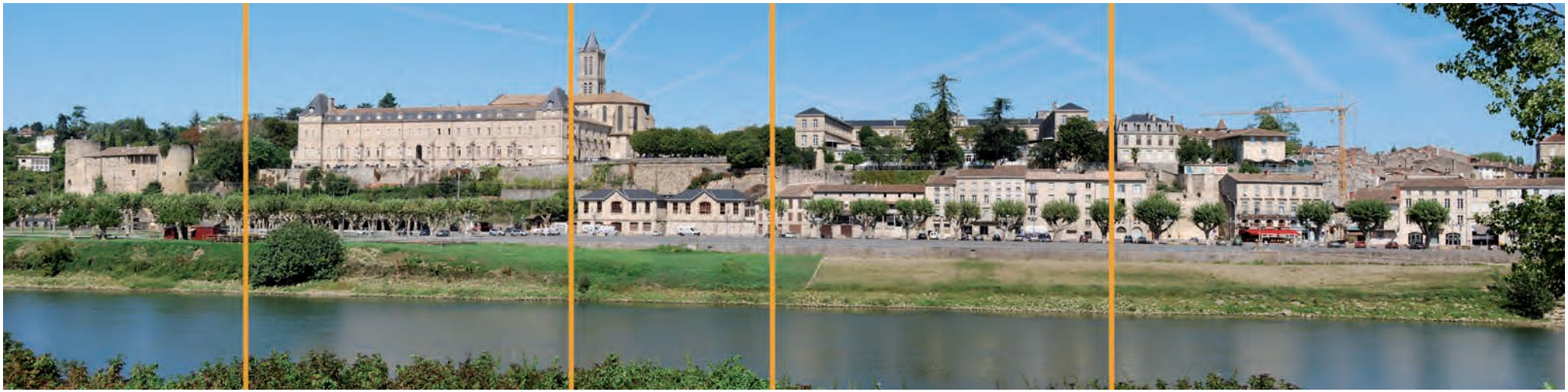

Du château des Quat'Sos à l'entrée de ville

De l'entrée de ville au pont du Rouergue

Des séquences architecturales successives qui rythment le paysage urbain

Les séquences ainsi définies, si elles font la particularité du paysage urbain réolais, ne s'accompagnent pas d'un traitement particulier des quais : le dialogue entre le bâti et les abords du fleuve n'est pas établi. Les connexions piétonnes entre ville et berges coïncident pourtant souvent avec les limites de ces séquences, et pourraient être mises en avant par des aménagements adaptés.

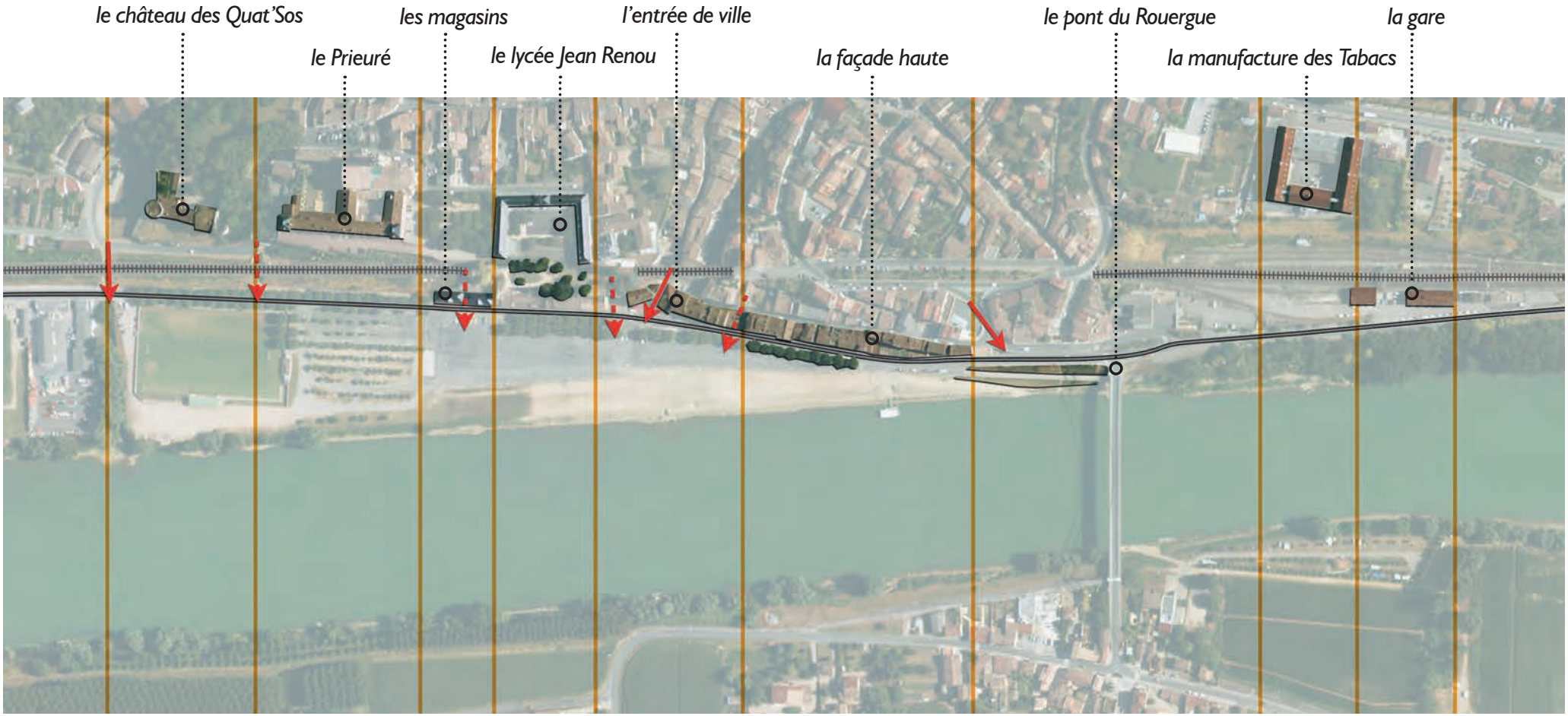

Un manque de valorisation de l'architecture et un traitement trop uniforme des berges

Si la vue depuis le fleuve ou la rive gauche fait honneur au bâti, le traitement des berges elles-mêmes ne valorise pas ce patrimoine, mais en donne au contraire une image plutôt négative.

En contrebas du château des Quat'Sos : image peu valorisante de l'arrière du stade municipal et absence d'aménagement des berges

Le vaste espace des quais, recouvert en grande partie d'une nappe continue d'enrobé, présente une échelle démesurée

Une trame urbaine qui retrouve ses liens vers le fleuve

Bien que l'animation des quais soit assurée par le marché hebdomadaire et la foire annuelle, leur usage au quotidien est rendu complexe par le manque de liens entre la ville haute de La Réole et le fleuve : l'aménagement proposé valorise ces axes en les soulignant par des plantations d'alignements, qui se prolongent jusqu'en rive gauche. Si les circulations douces suivent des parcours parallèles au fleuve, les espaces des quais, quant à eux, se dessinent en scènes successives, délimitées par ces structures végétales et répondant aux différentes architectures qui les surplombent.

De l'amont à l'aval se succèdent ainsi :
- le jardin d'eau, établi sur la partie la plus fréquemment inondée des quais ;
- le parvis de la ville, valorisé par le lien au fleuve et la présence du Pimpin ;
- le stationnement arboré lié à la halle et à l'ascenceur urbain ;
- le marché des magasins ;
- le mail, traité en enherbement renforcé ;
- la prairie de jeux, vaste espace libre valorisant le château.

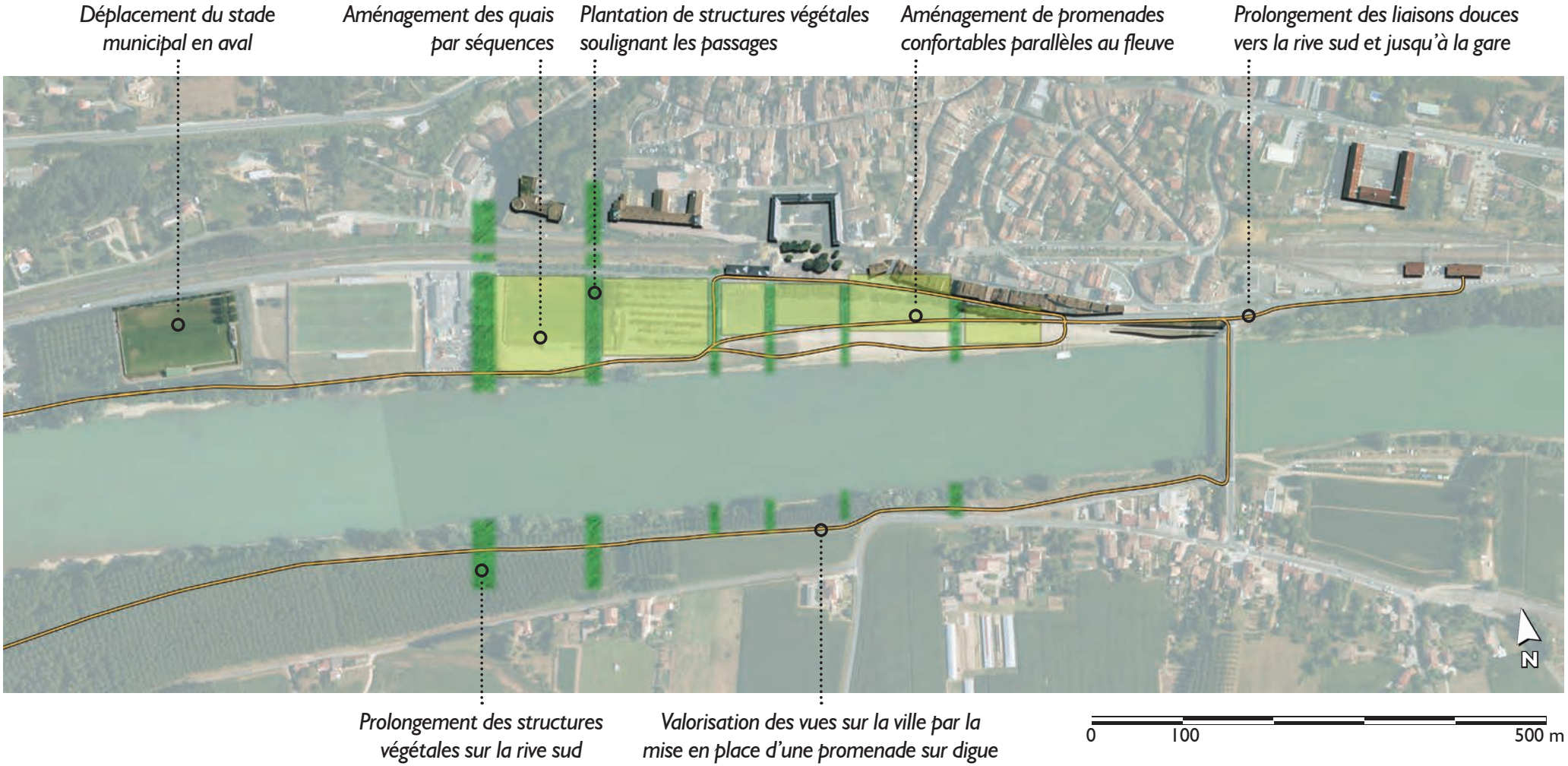

Un aménagement séquencé offrant plus de qualité visuelle et de confort d'usage

Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes - expertise écologique : Gerea, ingénieurs écologues

Une surface disponible préservée

Cet aménagement permet une réelle valorisation du paysage urbain des quais de La Réole tout en maintenant les activités sociales historiques qui y prennent place : les surfaces mobilisables pour la foire couvrent les 12 500 m² nécessaires, tout en laissant libres le stationnement du Mail, ainsi que l'espace de la prairie de jeux. De plus, le détournement de la route permet de dégager en pied de façades des trottoirs bien plus larges qu'aujourd'hui, susceptibles d'accueillir confortablement terrasses de cafés ou étals de commerçants.

12 500 m²

Une valorisation des espaces perçus et habités

vue des quais vers l'ouest, depuis les jardins en terrasse, avant et après projet

Les plantations d'alignements soulignent les points de franchissement de la voie ferrée et reconnectent la ville au fleuve.

l'alignement souligne l'accès à la ville haute par l'escalier

le mail accueille des stationnements végétalisés

une vaste prairie dégagée s'ouvre à l'ouest du port

la route, décalée, laisse un dégagement devant la façade

le talus de la voie ferrée est revalorisé par la végétation

la terrasse du Prieuré et le mur de soutènement sont «jardinés»

Situation foncière :

Terrain communal et domaine VNF.

Evaluation du projet au vu des 5 critères du développement durable :

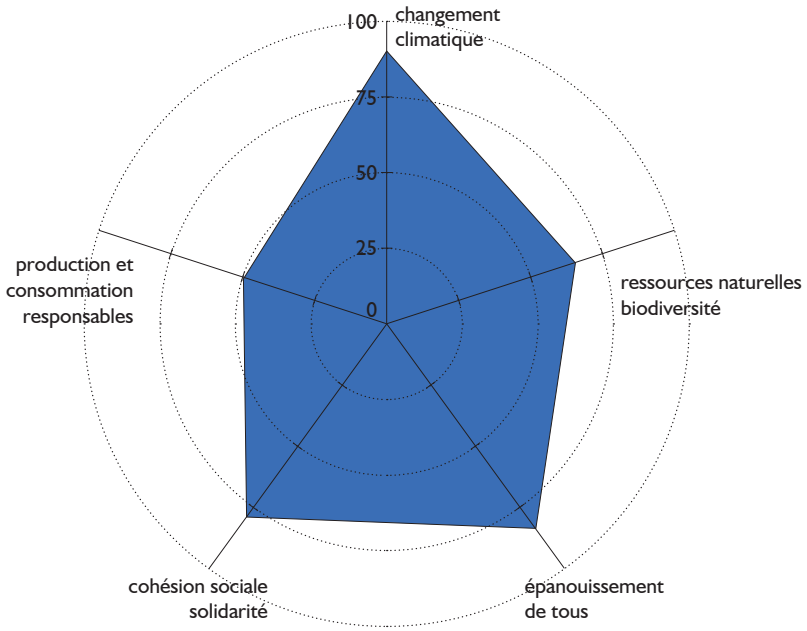

- Plantation d'alignements et enrichissement de la ripisylve
- Développement des circulations douces
- Accessibilité à l'eau et multi-fonctionnalité du site

Chiffrage estimatif

préalable aux travaux	
installation de chantier	200 000
lot nivellement deconstruction …	400 000
voirie cheminement	
déplacement de la chaussée	250 000
création des pistes cyclable	800 000
création platelage bois	110 000
place - stationnement	
restructuration du parking	400 000
création de la place du marché	300 000
jardins	
jardin d'eau	135 000
prairies de jeux	300 000
bords de fleuve	175 000
réouverture du ruisseau	70 000
plantations	
arbres haute tige en aligement	17 500
plantations en pots	22 500
reprise des talus du chemin de fer	35 000
éclairage	300 000
total aménagement + 10% imprévus	3 866 500
constructions	
guinguette (120m²) et terrasse (150m²)	200 000
halle de marché (1250m²)	1 250 000

Les suites à donner à l'étude : animer le projet de paysage

Une charte d'engagement pour officialiser

Un document partagé pour une gestion et un aménagement cohérents du territoire

Des moyens d'animation pour faire vivre le projet

Un(e) animateur(trice) pour incarner le projet et veiller à sa mise en oeuvre

Des plans-guides complémentaires pour éclaircir

Des réflexions de projet sur les sites à enjeux (Langon, Castets-en-Dorthe et autres)

Des approches thématiques pour approfondir

Des ateliers de travail rassemblant les acteurs du territoire autour des 3 orientations

Des chartes pour contractualiser

Charte agricole et paysagère,...

Un travail de sensibilisation et de communication pour partager

Exposition itinérante, présentations publiques...

La mise en oeuvre d'actions-clefs exemplaires pour concrétiser

Etablir un programme précis en fonction des opportunités, en mettant l'accent sur les circulations douces dans la vallée

Une évaluation périodique du projet pour ajuster

Critères d'évaluation à définir

Une action prioritaire ?

Les circulations douces pour enclencher la dynamique